

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

CONDUITE ET SOUTIEN
DES POLITIQUES
SANITAIRES, SOCIALES,
DU SPORT, DE LA
JEUNESSE ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE



PROGRAMME 124

**CONDUITE ET SOUTIEN DES POLITIQUES SANITAIRES, SOCIALES, DU SPORT, DE
LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU

Directrice des finances, des achats et des services

Responsable du programme n° 124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative

Le programme 124 « *Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative* » est le programme soutien des politiques portées par les ministres des solidarités et de la santé, des sports[1], ainsi que par la ministre déléguée chargée de l'autonomie et des secrétaires d'Etat chargés des personnes handicapées d'une part, de l'enfance et des familles d'autre part.

Il porte l'ensemble des dépenses de fonctionnement des cabinets et de l'administration centrale tant du champ « santé-solidarité » que du champ « travail-emploi » depuis 2018, date de l'achèvement de la mutualisation de gestion de l'administration centrale.

En revanche, les moyens de fonctionnement des services déconcentrés sont portés par le programme 354 « administration territoriale de l'Etat ».

Le programme 124 centralise également l'ensemble des emplois tant de l'administration centrale que des services déconcentrés de la sphère « santé-solidarité », ainsi que la masse salariale correspondante.

Enfin, il porte la subvention pour charges de service public versée aux 18 agences régionales de santé, permettant de financer avec l'assurance maladie les emplois, et la masse salariale correspondante, de ces services ainsi que leur fonctionnement courant.

Il est piloté par la Direction des finances, des achats et des services (DFAS), placée sous l'autorité du Secrétaire général des ministères sociaux

Le programme 124 a été particulièrement impacté par la crise sanitaire Covid 19 en 2020. Son exécution traduit à la fois l'effet de la crise Covid qui a généré des surcoûts exceptionnels (dont une partie a été solvabilisée par de moindres dépenses de fonctionnement notamment) mais aussi une totale continuité d'activité avec des dépenses récurrentes de support qui ont été exécutées normalement (dépenses immobilières, fluides, ...).

En effet, le programme 124 porte les emplois (et la masse salariale associée) des services centraux mais aussi territoriaux (au sein des ARS mais aussi dans le réseau des DRJSCS) qui ont été en première ligne pour la gestion de la crise sanitaire.

En premier lieu, en administration centrale, outre la mobilisation totale des directions concernées, une cellule de crise a été activée au sein du ministère des solidarités et de la santé dès février 2020. Comprenant des agents des ministères sociaux, elle a également été renforcée par des personnels extérieurs pour accompagner la première vague épidémique et le confinement du printemps et a été amplifiée fortement lors de la 2^{ème} vague de l'automne pour faire face à la surcharge de travail induite par la crise qui a finalement perduré toute l'année. Lors de cette deuxième phase, des contractuels ont été recrutés au cours de l'automne pour compléter les moyens internes redéployés à cet effet, pour atteindre près de 80 personnes recrutées en plus, portant ainsi à la fin de l'année 2020 l'équipe de crise (hors ARS) à plus de 400 personnes au total.

Les dépenses de fonctionnement des administrations centrales ont également été impactées par la crise, tout particulièrement dans le champ des dépenses numériques.

En effet, sur le plan informatique, la crise est intervenue alors que l'infrastructure informatique des ministères sociaux (qui couvre le périmètre du MSS mais aussi du MTEI en centrale comme en déconcentré et en ARS) était dans une situation très préoccupante de fragilité. Il a donc été nécessaire de financer en 2020 les mesures les plus urgentes pour garantir la totale continuité et résilience des services.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | BILAN STRATÉGIQUE

Par ailleurs, le déploiement du travail à distance de la grande majorité des agents d'administration centrale (téléphonie, audio et web conférences, achat de matériel nomade, renforcement des capacités d'accès distants etc.) a généré un surcroît de dépenses considérable, permettant de doter chaque agent en équipement nomade pour garantir une totale continuité d'activité des services.

Au total, les surcoûts liés à la crise sanitaire qui ont été portés par le ministère en matière informatique se sont élevés à 14 M€ en AE et 11 M€ en CP.

Dans ce cadre, ce sont donc 32,34 M€ en AE et 23,20 M€ en CP qui ont été rendus disponibles par dégel de réserve et ouvertures en LFR pour y faire face.

S'agissant de la masse salariale du P 124, la consommation des crédits de titre 2 s'est élevée à 578,5 M€ dont 425,8 M€ de crédits hors CAS Pensions. Le taux de consommation des crédits disponibles s'élève à 99,4%.

Cette consommation a intégré la prime exceptionnelle « COVID », versée pour récompenser les agents du ministère en centrale comme en services déconcentrés particulièrement mobilisés par la crise a représenté un montant de 1,65 M€. Elle a été autofinancée par le programme.

Il convient de signaler un important mouvement de rétro-transfert en gestion depuis le ministère de l'intérieur puisque le programme 124 a finalement supporté les emplois et la masse salariale d'agents tout au long de l'année 2020, qui avaient vocation à intégrer les secrétariats généraux communs dont la création était initialement prévue au 1^{er} janvier 2020, ce qui avait justifié le transfert vers le ministère de l'intérieur de 246 ETPT pour un montant de 13,8 M€ en LFI 2020.

Au niveau territorial, les agences régionales de santé (ARS) ont été et sont toujours particulièrement mobilisées par l'ampleur de cette crise. Les ARS ont dû faire face à des dépenses non prévues pour des montants très élevés, notamment au titre de leur masse salariale (renforts temporaires, astreintes et heures supplémentaires) et ont obtenu un renfort en emplois à hauteur de 500 ETP (décomptant pour trois mois de recrutements en 2020 et sept mois en 2021) lors de la deuxième vague de la crise à l'automne.

C'est pourquoi, il a été nécessaire, afin de compenser les surcoûts liés à la crise, de leur verser en fin de gestion 2020 une dotation complémentaire de 29 M€ dont 22,6 M€ au titre de la subvention pour charge de service public (SCSP) portée par le programme 124, le complément étant apporté par une majoration de la contribution de l'Assurance maladie au financement des agences

Enfin, outre les effets de la crise sanitaire, il convient également de rappeler que l'évolution entre 2019 et 2020 de la SCSP versée aux ARS s'explique tout d'abord par les mesures intégrées à la loi de finances 2020, notamment :

- la prise en compte du schéma d'emplois 2020 négatif se traduisant par une diminution de la SCSP 2020 à hauteur de -9,65 M€ ;
- un prélèvement à hauteur de 20 M€ sur la trésorerie des ARS réalisé dans le cadre de la LFI 2020.

Au total, le programme 124 a bénéficié de manière très exceptionnelle d'un dégel intégral de sa réserve de précaution en novembre 2020 et de l'ouverture de crédits complémentaires à hauteur de 19,30 M€ en AE et 11,29 M€ en CP dans le cadre de la LFR du 30 novembre 2020.

La consommation finale des crédits en hors titre 2 s'est élevée à 804,61 M€ en AE et 746,22 M€ en CP, soit un taux de consommation 98% en AE et CP comparativement aux crédits ouverts en AE et CP au 31 décembre 2020. Hors fonds de concours, reportables de droit, et crédits bloqués, le taux de consommation est de 100% en AE et 98% en CP.

[1] Pour la dernière année en 2020 en raison du transfert au 1^{er} janvier 2021 des missions « jeunesse et sport » au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Faire de la Gestion des Ressources Humaines (GRH) un levier de performance
INDICATEUR 1.1	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 1.2	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987
OBJECTIF 2	Accroître l'efficacité de la gestion des moyens
INDICATEUR 2.1	Ratio d'efficacité bureautique

INDICATEUR 2.2 Efficience de la gestion immobilière

INDICATEUR 2.3 Efficience de la fonction achat

INDICATEUR 2.4 Respect des coûts et délais des grands projets

OBJECTIF 3 Améliorer la qualité du service rendu dans les autres fonctions transversales

INDICATEUR 3.1 Ecart moyen entre les dates de mise à disposition ayant fait l'objet d'un engagement et les dates effectives de mise à disposition de statistiques

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Faire de la Gestion des Ressources Humaines (GRH) un levier de performance

INDICATEUR

1.1 – Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	3,68	3,96	3,68	3,68	4,02	3,1
Pour information : effectifs gérés	Nb	18351	17971	Non déterminé	Non déterminé	17283	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : Direction des ressources humaines (DRH)

Mode de calcul : Le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines correspond au ratio effectifs « gérants / effectifs gérés » sur l'ensemble du périmètre des ministères sociaux tels qu'il existe en 2020 : santé / solidarité / sport, jeunesse et vie associative / travail et emploi.

L'effectif gérant est exprimé en ETPT et l'effectif géré en unités physiques.

Dans l'**effectif gérant** sont inclus les agents des services gestionnaires du personnel, assurant l'une ou l'autre des quatre grandes fonctions RH que sont : la gestion administrative, la formation, les conditions de travail et le pilotage de la GRH et des compétences.

L'**effectif géré** est l'effectif sous plafond d'emplois intégralement géré par les ministères sociaux. En 2020, l'effectif géré comprend les conseillers techniques sportifs (directeurs techniques nationaux, entraîneurs nationaux, conseillers techniques nationaux et régionaux) bien que leurs emplois budgétaires aient été transférés sur le programme 219 (Sport). Ils restent en effet encore en 2020 gérés intégralement (gestion administrative et paie notamment) par la DRH des ministères sociaux.

A noter que la méthodologie interministérielle d'élaboration du ratio d'efficacité de la GRH exclut de l'assiette des effectifs gérés les agents mis à disposition d'autres administrations ou affectés auprès d'opérateurs, notamment auprès des agences régionales de santé (ARS) ou des opérateurs Sport (CREPS, Ecoles...) alors même que les services gestionnaires RH assurent la gestion administrative d'une partie des effectifs de ces opérateurs. Les données n'intègrent pas non plus la population des ATSS (personnels administratifs, techniques de service social et de santé présents dans le secteur jeunesse et sport) qui relèvent pour leur gestion du ministère de l'éducation nationale. Du fait de cette méthodologie, seuls **63,8% des agents effectivement gérés sont pris en compte dans le ratio en 2020**. Par conséquent, comme le prévoient les instructions ministérielles, le nombre des effectifs gérants est minoré par application d'un coefficient de 63,8% à l'ensemble de l'effectif.

INDICATEUR

1.2 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	6	6	6	6	6	6

Commentaires techniques

Source des données : Direction des ressources humaines (DRH) / Département de la qualité de vie au travail, santé sécurité au travail et médecine de prévention / Mission accidents, maladies et instances médicales

Mode de calcul :

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, définie aux articles L5212-2 et L5212-3 du code du travail, sont listés aux articles L5212-13 et L5212-15 de ce même code. Le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est calculé sur la base de l'effectif physique total rémunéré des ministères sociaux. Il s'agit du taux d'emploi légal au sens du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Depuis le 1^{er} janvier 2020, la notion de taux d'emploi direct disparaît mais le recours à la sous-traitance reste valorisé différemment sous la forme d'une déduction de la contribution. Les modalités de calcul sont simplifiées grâce à l'application d'un taux unique de 30 % du coût de la main-d'œuvre à déduire de sa contribution.

Depuis 2017, les données permettant la déclaration au FIPHFP sont issues du logiciel de gestion des personnels renseigné par chaque gestionnaire, régional ou central. Le département égalité professionnelle, diversité, inclusion réalise une requête permettant de connaître le taux, dans le calendrier imparti par le FIPHFP. Les données présentées en RAP sont provisoires, et font l'objet d'une ultime consolidation au 30 juin de l'année N+1.

ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1 Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

L'efficience de la gestion des ressources humaines (RH) est mesurée par le ratio gérants / gérés, qui constitue l'indicateur d'évolution de la performance de la gestion des ressources humaines déterminée selon une méthodologie interministérielle.

Depuis sa création en 2013, la direction des ressources humaines (DRH) du secrétariat général des ministères sociaux assure la gestion des agents relevant des secteurs santé, solidarité, jeunesse, sport et vie associative, travail et emploi, que ce soit en administration centrale, en services déconcentrés, ou, pour partie, la gestion des effectifs affectés au sein des opérateurs bénéficiant d'une autonomie de gestion (ARS, opérateurs Sport).

La DRH assure la gestion d'un effectif réparti entre seize statuts d'emploi et quarante corps différents de fonctionnaires, ce qui rend la gestion particulièrement complexe.

La multiplicité des corps et des statuts gérés génère une charge de gestion importante notamment en termes d'avancements et promotions, de mobilité, de recrutement, de concours, de rémunérations, de formation.

En outre, la restructuration de la DRH des ministères sociaux intervenue fin 2019 n'a pas encore produit sur les effectifs « gérants » (pour l'administration centrale) tous les effets de mutualisation attendus, du fait, notamment, de l'impact de la crise sanitaire en 2020.

Pour ces raisons, la baisse des effectifs gérés (-3,9 %) ne s'accompagne pas en proportion d'une baisse des effectifs « gérants ». Aussi, le ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines qui est constaté en réalisation 2020 (4,02) se dégrade par rapport à celui inscrit en prévision 2020 (3,68).

1.2 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

La part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap constitue le second indicateur présenté.

Les ministères sociaux poursuivent depuis plusieurs années une politique volontariste, en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le taux d'emploi (uniquement les effectifs hors effort financier) provisoire est supérieur à 6 % en 2020. Pour mémoire, il était de 6,9% en 2018 et 6,1% en 2019. Le taux provisoire 2020 présenté n'intègre pas l'effort financier réalisé en faveur des personnes en situation de handicap (c'est-à-dire les dépenses dites déductibles). Ainsi, les résultats provisoires de la mesure du taux d'emploi légal, sur la base de la comptabilisation des seuls effectifs sont conformes aux prévisions, sur l'ensemble du périmètre santé et solidarité, sport, jeunesse et vie associative, travail et emploi.

La part des agents de catégorie A parmi les agents en situation de handicap augmente de manière constante depuis 2017 (18,7% en 2017, 21% en 2018, et 25% en 2019), tandis que 53% des agents des ministères sociaux sont des agents de catégorie A.

Dans la continuité du quatrième plan d'actions en faveur des personnes handicapées, le plan 2019-2021 affiche la volonté des ministères sociaux de faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Ainsi, 6% des postes de catégorie A ouverts chaque année par concours sont accessibles aux personnes en situation de handicap par voie contractuelle. Le recrutement des apprentis a fait également l'objet de mesures spécifiques en faveur des personnes handicapées.

Les ministères sociaux se sont également assurés du maintien dans l'emploi des agents dont le handicap survient ou s'aggrave au cours de leur carrière. L'accompagnement des personnels concernés, en particulier la compensation du handicap pour permettre la pleine expression de leurs compétences, constitue une priorité.

Dans le cadre plus global de la politique interne de promotion de la diversité et de lutte contre les discriminations, dont le handicap constitue l'un des 25 critères, les ministères sociaux sont détenteurs du label Diversité, obtenu en 2012 et renouvelé en 2020, et du label Égalité obtenu en 2018 et renouvelé en 2020.

OBJECTIF

2 – Accroître l'efficacité de la gestion des moyens

INDICATEUR

2.1 – Ratio d'efficacité bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
En administration centrale	€/poste	1572	1270	1480	1872	2466	1480
Pour information : nombre de postes bureautiques en administration centrale	Nb	5862	5860	Non déterminé	Non déterminé	5860	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : Secrétariat général des ministères sociaux / DNUM / Département Appui et Ressources

Mode de calcul : Le ratio d'efficacité bureautique mesure le **coût bureautique moyen par poste, pour les services d'administration centrale**.

Le numérateur couvre l'ensemble des dépenses de titre 3 (en CP) suivantes : achats de postes informatiques fixes, portables, PDA (personal digital assistant), des imprimantes personnelles ou en réseau, des licences des systèmes d'exploitation et des suites bureautiques, coûts de formation bureautique des utilisateurs, achats de serveurs bureautiques, coûts externes de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique, coûts de maintenance bureautique des matériels et des logiciels et, le cas échéant, locations d'équipements afférentes à la bureautique. Depuis 2016, le numérateur intègre également les dépenses de téléphonie fixe et mobile : matériels, abonnement, flux et infogérance. Sont exclues les applications de collaboration, ainsi que les dépenses de reprographie.

Le numérateur couvre également les coûts internes (titre 2) de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique, calculés sur la base :

- du nombre d'agents assurant l'assistance informatique de proximité ;
- d'un coût moyen agent par catégorie chargé hors CAS Pensions.

Conformément à la méthodologie interministérielle, le dénominateur est établi à partir de l'inventaire des comptes nominatifs de messagerie.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR

2.2 – Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio entretien courant / SUB en administration centrale	€/m ² SUB	23,1	20,9	23	23,2	21,4	23
Ratio SUN / Poste de travail en administration centrale	m ² /poste de travail	13	12,8	12,3	12,3	12,8	12
Ratio SUN / Poste de travail en agences régionales de santé (ARS)	m ² /poste de travail	13,9	13,7	13,8	13,78	13,78	13

Commentaires techniques

Commentaires techniques

Source des données : Direction des finances, des achats et des services (DFAS), sous-direction des services généraux et de l'immobilier (SGI)

Mode de calcul :

1. Ratio entretien courant / SUB en administration centrale

L'indicateur résulte du rapport entre le montant total (en €) des dépenses d'entretien courant et d'exploitation et les m² SUB (Surface utile brute).

Les coûts d'entretien courant recouvrent les interventions régulières menées pour maintenir les immeubles et locaux dans un état garantissant leur bon fonctionnement, dans des conditions de sécurité et de confort satisfaisantes. Il s'agit des dépenses d'entretien courant mais aussi de maintenance préventive, de diagnostics, audits et expertises, de contrôles réglementaires. Les coûts d'entretien courant excluent les coûts des fluides et énergies, ainsi que les coûts d'exploitation (gardiennage, espaces verts, nettoyage). Elles n'intègrent pas non plus les dépenses lourdes de remise à niveau d'un immeuble obsolète qui constituent des dépenses d'immobilisation, ni les travaux d'aménagement léger. Pour les locaux du parc locatif, les coûts d'entretien des surfaces communes sont inclus dans les charges locatives, sur lesquelles les ministères n'ont pas la maîtrise directe.

Les données relatives aux surfaces sont établies conformément aux règles fixées dans le cadre de l'élaboration des schémas pluriannuels de stratégie immobilière.

2. Ratio SUN / Poste de travail en administration centrale

L'indicateur résulte du rapport entre la surface utile nette (SUN) en m² et les postes de travail.

3. Ratio SUN / Poste de travail en Agences régionales de santé

L'indicateur résulte du rapport entre la surface utile nette (SUN) en m² et les postes de travail. Les données sont communiquées par les ARS.

INDICATEUR

2.3 – Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Efficience de la fonction achat	M€	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu

Commentaires techniques

Commentaires techniques

Source des données : Direction des achats, des finances et des services (DFAS), sous-direction des achats et du développement durable (SDADD) et éléments transmis par la Direction des achats de l'Etat dans le cadre des rapports de résultats

Mode de calcul : La méthode interministérielle de calcul des économies achats est définie dans la note de la direction des achats de l'Etat (DAE) du 19 juillet 2016. Le périmètre de cet indicateur comprend les marchés des programmes de la mission « solidarité, insertion et égalité des chances » et de la mission « travail et emploi » et ce pour les services d'administration centrale et les services déconcentrés (les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale – DRJSCS – et les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi – DIRECCTE). Il agrège ainsi les données des deux programmes support des ministères sociaux (programmes 124 et 155) dont les achats sont très largement mutualisés. Ces modalités ont été ajustées en 2019, **la conférence des achats de l'Etat du 19 novembre 2018 a validé de nouvelles modalités d'imputation des résultats d'efficience économique des achats publics**. Le principe mis en œuvre depuis consiste, selon une logique de valorisation de la performance de l'acheteur à imputer l'économie constatée au service porteur de la démarche achat concernée et non plus au profit du service effectuant la dépense. Ainsi, une économie achat réalisée sur un marché interministériel de la Direction des achats de l'Etat (DAE) sera enregistrée sur le compte de la DAE et non plus sur les comptes des ministères utilisant le dit marché.

INDICATEUR

2.4 – Respect des coûts et délais des grands projets

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
SIC : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	92,92	92,99	34	446	Non connu	34
SIC : Taux d'écart calendaire agrégé	%	35,14	35,14	47	167	Non connu	47
Immobilier : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Immobilier : Taux d'écart calendaire agrégé	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Commentaires techniques

Commentaires techniques

Source des données :

°Pour les systèmes d'information et de communication (SIC) : secrétariat général des ministères sociaux / DNUM / BRHAF et panorama des grands projets numériques (anciennement "panorama des grands projets SI"), arrêté par la DINUM (anciennement DINSIC) ;

°Pour l'immobilier : secrétariat général des ministères sociaux / DFAS / SGI pour l'immobilier

Mode de calcul : les indicateurs, conformément à la méthodologie interministérielle, rendent compte des dépassements (respectivement des coûts et des délais) en mesurant le taux d'écart agrégé pour les projets concernés.

Ne sont concernés ici que les projets en dépassement sur le secteur santé / solidarité.

Taux d'écart budgétaire (%) = moyenne des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement = $\frac{\Sigma (\text{Budget réactualisé} - \text{Budget initial})}{\Sigma \text{Budget initial}}$

Taux d'écart calendaire (%) = moyenne des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement = $\frac{\Sigma (\text{Durée réactualisée} - \text{Durée initiale})}{\Sigma \text{Durée initiale}}$

ANALYSE DES RÉSULTATS

2.1 – Efficience bureautique

La performance mesurée par l'indicateur interministériel d'efficience bureautique s'inscrit dans un effort de construction d'une infrastructure informatique commune aux secteurs d'administration centrale des ministères sociaux : santé, solidarité, sport, jeunesse et vie associative, travail et emploi. Cet effort a nécessité depuis 2014 un renouvellement d'ampleur des ressources bureautiques communes (serveurs et logiciels).

Dans la continuité du projet Moebius, engagé en 2016 et achevé en 2017, l'ensemble des postes bureautiques fait l'objet depuis 2018 d'une migration de Windows 7 puis Windows 10 qui s'est achevée en 2020 sur le périmètre de l'administration centrale et des ARS.

Par ailleurs, l'accompagnement du déploiement du travail à distance initié en 2017 se poursuit, notamment pour faciliter toute forme de travail à distance et en mobilité. Les grèves de transport de fin 2019 et surtout la crise sanitaire de 2020 ont considérablement renforcé cette orientation.

A cet égard, la réalisation 2020 s'avère bien supérieure à la prévision de 1480€ en raison principalement des surcoûts liés à la crise sanitaire, incluant des dépenses d'investissement mais aussi des dépenses de fonctionnement exceptionnelles.

Le ratio s'établit à 2466 € dont 965 € de dépenses liées à la crise portant notamment sur :

- la généralisation des postes de travail portables pour 219 € par poste;
- le renforcement des accès distants pour 371 € par poste ;
- la téléphonie : consommation des services d'audioWebConférence et équipement en smartphones pour 263 € par poste ;
- les services de sécurité pour 112 € par poste.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Hors crise sanitaire le ratio s'établit à 1501 € soit légèrement supérieur à la cible, en raison de l'impact en 2020 de restes à payer de 2019 sur la téléphonie mobile suite à un litige avec le fournisseur.

Une étude lancée en 2020 a permis de proposer une trajectoire de transformation de l'environnement bureautique, s'appuyant sur les technologies « cloud » qui sera mise en œuvre à compter de 2021. Celle-ci permettra d'améliorer substantiellement le service rendu mais nécessite un investissement en phase de transition pour le déploiement, l'investissement sur la bureautique générant par ailleurs des gains très substantiels d'efficacité dans les services.

2.2 – Efficience de la gestion immobilière

Le ratio entretien courant/SUB s'établit pour 2020 à 21,4 €/ m² soit, comme en 2019, en deçà du prévisionnel 2020 (la cible 2020 avait été initialement fixé à 23 €/m²). Ce ratio ne prend pas en compte l'impact particulier de la gestion de la crise sanitaire qui a obligé les services du ministère pendant les différentes phases de la crise (1^{er} confinement puis à partir de l'automne) à redéployer des surfaces au bénéfice des cellules de crise en renfort des services. Au total, ce sont près de 1710 m² qui ont été alloués à ces équipes et à l'installation de missions de gestion de la crise sanitaire. De plus, l'aménagement des locaux pour le respect des normes sanitaires a coûté 184 047 € TTC. Enfin, il convient également de souligner l'impact de la densification des cabinets à la suite de la nomination en juillet dernier auprès de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion de la ministre déléguée chargée de l'insertion et du secrétaire d'Etat chargé des retraites et de la santé au travail et de leurs cabinets respectifs.

Un réajustement des dépenses prévisionnelles d'entretien courant a été réalisé au cours de ces dernières années.

Les dépenses relatives à la maintenance préventive sont stabilisées au regard du nouveau périmètre défini en 2017 : celui-ci a permis une meilleure ventilation des dépenses entre celles qui relèvent de la partie travaux et celles qui relèvent de la partie entretien.

Enfin, la mise en place du nouvel outil digital de gestion du parc immobilier, logiciel composé de plusieurs modules, a permis d'améliorer la gestion des espaces et des données « occupants », ainsi que la planification et le suivi des interventions de maintenance.

Le ratio SUN / poste de travail s'établit en 2020, pour l'administration centrale, à 12,8 m², Ce ratio affiche une stabilité au regard du réalisé 2019 (12,8 m²). Il devrait rester stable jusqu'à la mise en place du nouveau SPSI d'administration centrale en cours de finalisation et qui vise la densification du site de Duquesne d'une part et le regroupement des autres emprises sur un site unique d'autre part.

Pour les ARS, le ratio SUN / poste de travail pour 2020, qui s'établit à 13,78 m², est stable concernant les prévisions fixées pour 2020.

La SUB désormais privilégiée par la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) à la SUN, permet pour les ARS d'atteindre un ratio de 20 m² SUB / pdt, conforme à la politique immobilière de l'État.

Les ARS se sont massivement engagées dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) sur la période 2019-2023 (89% d'entre-elles sont concernées par la démarche). L'élaboration et la réalisation de ces schémas impliquent une actualisation et souvent une fiabilisation des surfaces, ce qui permet une meilleure connaissance du parc immobilier des Agences. Dans le cadre de cette démarche, les ARS restent sensibilisées à assurer une gestion et un pilotage rationnels de leur parc concourant à son optimisation.

Par ailleurs, la situation de pandémie Covid-19 a très largement touché les ARS, lesquelles ont été sollicitées au premier plan pour gérer la crise sanitaire. La reconfiguration de leurs locaux avec l'aménagement des gestes barrières et des espaces de travail pour la mise en place des cellules de crise et le *contact-tracing* (recrutement de contractuels) a conduit à certains reports d'opérations de densification initialement programmées en 2020. La capacité d'adaptation dont ont fait preuve les ARS est à souligner puisqu'elle concourt à un maintien de leur ratio d'occupation.

2.3 – Efficience de la fonction achat

Les services acheteurs ont pour mission essentielle de satisfaire le juste besoin au juste prix. Le présent indicateur permet de mesurer la performance économique liée à l'intervention de l'acheteur sur les procédures notifiées durant l'année budgétaire. Il ne se trouve donc pas directement corrélé à la dépense finale, laquelle dépend de décisions et de contraintes intervenant en aval de l'action de l'acheteur et de la notification du marché.

Les objectifs d'économie achat étaient usuellement fixés sur trois ans. Or, lors de la rédaction du PAP 2019, les objectifs 2019-2021 n'ont pas été fixés par la DAE, ce qui n'avait pas permis de renseigner une prévision pour 2019, ni une cible pour 2020. Si les ministères sociaux ont légèrement dépassé les objectifs du triennal 2016-2018 (réalisés à 103,7%), on a pu noter un certain fléchissement du résultat en 2018 corrélé à une baisse significative de l'assiette achats. Celle-ci était passée de 345 M€ en 2015 (référence ayant servi à fixer les objectifs de ce triennal) à 213 M€ en 2018, soit une baisse de 38 % sous l'effet d'une part de la réorganisation territoriale et du transfert des crédits de fonctionnement courant des DRDJSCS et des DIRECCTE de métropole vers le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations », et d'autre part d'un effort continu de maîtrise de la dépense.

En 2020 le niveau de l'efficience de la fonction achat a été impacté par deux facteurs :

- L'année 2020 a été exceptionnelle. Du fait de la crise sanitaire, les services acheteurs ont été très fortement mobilisés pour répondre prioritairement aux besoins de gestion de la crise sanitaire. Certaines procédures non prioritaires ont par ailleurs été retardées. La performance visée prioritairement a essentiellement été liée à l'impératif de mettre en place dans des délais très contraints les solutions pour faire face à la pandémie et à ses conséquences. Les achats plus courants des ministères sociaux ont pâti de cette situation, ce qui a occasionné des reports de procédure et des prolongations de contrats en cours pour concentrer l'effort sur les actions liées à la crise.
- L'impact des confinements sur l'appropriation du SI achats de l'Etat APPACH par les acheteurs et le décommissionnement dès 2020 du système IMPACT qui permettait de traiter les données pour le présent indicateur ont sensiblement affecté la collecte des données 2020 dont les ministères sociaux ne pourront garantir la complétude pour ce qui les concerne.

2.4 – Respect des coûts et délais des grands projets

La prévision 2020 porte sur le seul projet de modernisation des systèmes d'information et de télécommunication des SAMU-Centres 15 « SI SAMU », lancé en 2014. Ce projet, dont la mise en œuvre relève de l'Agence numérique en Santé, sous l'égide de la direction générale de l'offre de soins (DGOS), n'est pas financé sur le programme 124 mais sur des fonds de l'assurance maladie.

Ce projet porte sur la mutualisation de l'ensemble des outils des Samu-Centres 15 pour améliorer la prise en charge des patients et sécuriser le système d'information. Le programme de modernisation comprend à la fois un logiciel de régulation médicale, une téléphonie avancée, des outils de cartographies et de gestion des flux multicanaux. Mandatée par le ministère chargé de la Santé, l'Agence du Numérique en Santé a pour mission de concevoir, construire et déployer le SI-Samu. Actuellement, le calendrier prévisionnel de réalisation du projet et les coûts correspondants sont en cours d'évaluation et devrait donner lieu à de nouveaux arbitrages. Il n'est donc pas possible de fournir des données de réalisation pour 2020.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

3 – Améliorer la qualité du service rendu dans les autres fonctions transversales

INDICATEUR

3.1 – Ecart moyen entre les dates de mise à disposition ayant fait l'objet d'un engagement et les dates effectives de mise à disposition de statistiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ecart mesuré en jours	jours	-15	3	>=0	>=0	-25	>=0

Commentaires techniques

Source des données : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Mode de calcul : Une liste d'opérations est établie sur laquelle figurent les principales opérations statistiques régulières de la DREES, comme la réponse au questionnaire « system of health accounts » (SHA) commun à Eurostat, l'OCDE et l'OMS à échéance du 31 mai, la mise en ligne annuelle des données sur l'effectif des médecins, sous data.drees, ainsi que les données annuelles sur la retraite supplémentaire au 30 janvier ou encore le bilan annuel sur les étudiants inscrits en formations sociales au 30 décembre.

Chacune des opérations figurant sur cette liste est assortie d'un engagement précis sur une date de mise à disposition (et sur un produit disponible). À échéance, on observe, pour chacune d'entre elles, l'écart entre la date prévue et la date réelle de mise à disposition.

L'écart est apprécié en moyenne annuelle d'avances (>0) et de retards (<0). L'objectif est rempli lorsque le nombre de jours de retard est conforme aux prévisions. La cible est atteinte lorsqu'il n'y a plus aucun retard constaté (=0).

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2020, la cible de 0 jour entre la date prévue et la date réelle de mise à disposition de livrables (publications, réponses à des questionnaires, mises en lignes de données...) de la DREES n'a pas pu être tenue pour plusieurs raisons.

Faute de données consolidées à l'échéance prévue, certaines publications ont par exemple dû se faire ultérieurement sur la base de données provisoires. Par ailleurs, le calendrier des parutions a été impacté par l'ajout d'études liées à la crise sanitaire, qui a pu générer des retards pour d'autres publications.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 124

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
10 – Fonctionnement des services		15 921 745 13 778 534		249 621	248 925	15 921 745 14 277 079
11 – Systèmes d'information		48 514 191 66 837 521		2 674 694	2 256 298	48 514 191 71 768 513
12 – Affaires immobilières		85 068 348 96 646 059		4 597 257		85 068 348 101 243 315
14 – Communication		5 529 562 6 085 242				5 529 562 6 085 242
15 – Affaires européennes et internationales		1 272 328 66 663			3 408 465 2 740 000	4 680 793 2 806 663
16 – Statistiques, études et recherche		8 150 617 9 980 818			1 200 000 1 120 461	9 350 617 11 101 278
17 – Financement des agences régionales de santé		562 118 479 574 928 265				562 118 479 574 928 265
18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	231 474 950 235 819 153					231 474 950 235 819 153
19 – Personnels mettant en oeuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	156 492 522 146 433 580					156 492 522 146 433 580
20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	13 496 941 14 300 577					13 496 941 14 300 577
21 – Personnels mettant en oeuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	55 348 024 55 209 827					55 348 024 55 209 827
22 – Personnels transversaux et de soutien	118 977 912 126 697 114					118 977 912 126 697 114
23 – Politique des ressources humaines		25 703 168 22 292 411			106 205	25 703 168 22 402 243
Total des AE prévues en LFI	575 790 349	752 278 438	0	4 608 465		1 332 677 252
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+602 446		+4 377 953 (hors titre 2)			+4 980 399
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+5 768 114		+59 244 644 (hors titre 2)			+65 012 758
Total des AE ouvertes	582 160 909		820 509 500 (hors titre 2)			1 402 670 408
Total des AE consommées	578 463 877	790 615 513	7 521 571	6 471 888		1 383 072 850

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
10 – Fonctionnement des services		16 052 054 14 016 636		259 300	308 674	16 052 054 14 584 609

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 124

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
11 – Systèmes d'information		48 484 869 59 964 503	2 645 040	2 256 298	48 484 869 64 865 841	48 484 869
12 – Affaires immobilières		56 653 593 51 469 910	1 099 146		56 653 593 52 569 055	56 653 593
14 – Communication		5 529 562 7 143 259			5 529 562 7 143 259	5 529 562
15 – Affaires européennes et internationales		1 271 491 71 259		3 408 465 2 740 000	4 679 956 2 811 259	4 679 956
16 – Statistiques, études et recherche		8 148 946 8 438 913		1 200 000 1 212 651	9 348 946 9 651 564	9 823 946
17 – Financement des agences régionales de santé		562 118 479 574 928 265			562 118 479 574 928 265	562 118 479
18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	231 474 950 235 819 153				231 474 950 235 819 153	231 474 950
19 – Personnels mettant en oeuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	156 492 522 146 433 580				156 492 522 146 433 580	156 492 522
20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	13 496 941 14 300 577				13 496 941 14 300 577	13 496 941
21 – Personnels mettant en oeuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	55 348 024 55 209 827				55 348 024 55 209 827	55 348 024
22 – Personnels transversaux et de soutien	118 977 912 126 697 114				118 977 912 126 697 114	118 977 912
23 – Politique des ressources humaines	3 627	25 744 207 19 557 835		112 952	25 744 207 19 674 414	25 744 207
Total des CP prévus en LFI	575 790 349	724 003 201	0	4 608 465	1 304 402 015	1 304 877 015
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+602 446		+4 377 953 (hors titre 2)		+4 980 399	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+5 768 114		+30 231 029 (hors titre 2)		+35 999 143	
Total des CP ouverts	582 160 909		763 220 648 (hors titre 2)		1 345 381 557	
Total des CP consommés	578 463 877	735 590 579	4 003 485	6 630 575	1 324 688 517	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>						
10 – Fonctionnement des services		17 354 334 26 194 419	298 703	126 166	17 354 334	17 354 334 26 619 287
11 – Systèmes d'information		48 597 690 48 937 662	138 132	949 272	48 597 690	48 597 690 50 025 067
12 – Affaires immobilières		38 985 207 29 463 521	100 339		38 985 207	38 985 207 29 563 860
14 – Communication		5 629 562 7 171 906		181 140	5 629 562	5 629 562 7 353 046

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>						
<i>Consommation 2019</i>						
15 – Affaires européennes et internationales		482 094 158 583		4 703 465 3 038 872	5 185 559	5 185 559 3 197 455
16 – Statistiques, études et recherche		8 160 138 8 841 326	24 000	1 200 000 1 498 413	9 360 138	9 360 138 10 363 739
17 – Financement des agences régionales de santé		590 028 018 567 049 577			590 028 018	590 028 018 567 049 577
18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	226 761 797 236 071 410				226 761 797	226 761 797 236 071 410
19 – Personnels mettant en oeuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	294 092 956 277 719 427				294 092 956	294 092 956 277 719 427
20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	14 220 151 13 996 042				14 220 151	14 220 151 13 996 042
21 – Personnels mettant en œuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	48 564 215 53 558 521				48 564 215	48 564 215 53 558 521
22 – Personnels transversaux et de soutien	135 037 743 132 965 309				135 037 743	135 037 743 132 965 309
23 – Politique des ressources humaines	6 329	22 961 571 22 500 327		113 465	22 961 571	22 961 571 22 620 122
Total des AE prévues en LFI	718 676 862	732 198 614	0	5 903 465	1 456 778 941	1 456 778 941
Total des AE consommées	714 317 038	710 317 321	561 174	5 907 328		1 431 102 862

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>						
<i>Consommation 2019</i>						
10 – Fonctionnement des services		17 488 941 24 701 959	260 058	46 500	17 488 941	17 488 941 25 008 517
11 – Systèmes d'information		47 277 011 45 879 702	515 141	949 272	47 277 011	47 277 011 47 344 115
12 – Affaires immobilières		62 801 955 54 613 559	105 899		62 801 955	62 801 955 54 719 458
14 – Communication		5 629 562 6 173 572		181 140	5 629 562	5 629 562 6 354 712
15 – Affaires européennes et internationales		482 094 154 408		4 703 465 3 038 872	5 185 559	5 185 559 3 193 280
16 – Statistiques, études et recherche		8 160 138 7 467 839	24 000	1 200 000 1 414 013	9 360 138	9 360 138 8 905 852
17 – Financement des agences régionales de santé		590 028 018 566 948 577			590 028 018	590 028 018 566 948 577
18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	226 761 797 236 071 410				226 761 797	226 761 797 236 071 410
19 – Personnels mettant en oeuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	294 092 956 277 719 427				294 092 956	294 092 956 277 719 427
20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	14 220 151 13 996 042				14 220 151	14 220 151 13 996 042
21 – Personnels mettant en œuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	48 564 215 53 558 521				48 564 215	48 564 215 53 558 521
22 – Personnels transversaux et de soutien	135 037 743 132 965 309				135 037 743	135 037 743 132 965 309
23 – Politique des ressources humaines		23 007 257			23 007 257	23 007 257

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 124

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>						
	6 329	19 663 068		109 521		19 778 919
Total des CP prévus en LFI	718 676 862	754 874 976	0	5 903 465	1 479 455 303	1 479 455 303
Total des CP consommés	714 317 038	725 602 683	905 098	5 739 318		1 446 564 138

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	714 317 038	575 790 349	578 463 877	714 317 038	575 790 349	578 463 877
Rémunérations d'activité	439 892 337	356 602 963	361 777 939	439 892 337	356 602 963	361 777 939
Cotisations et contributions sociales	268 709 590	213 461 299	211 227 423	268 709 590	213 461 299	211 227 423
Prestations sociales et allocations diverses	5 715 111	5 726 087	5 458 515	5 715 111	5 726 087	5 458 515
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	710 317 321	752 278 438	790 615 513	725 602 683	724 003 201	735 590 579
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	142 143 556	190 159 959	215 288 207	157 951 494	161 884 722	160 024 669
Subventions pour charges de service public	568 173 766	562 118 479	575 327 306	567 651 189	562 118 479	575 565 910
Titre 5 – Dépenses d'investissement	561 174	0	7 521 571	905 098	0	4 003 485
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	557 592	0	7 521 571	881 098	0	4 003 485
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	3 582	0	0	24 000	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	5 907 328	4 608 465	6 471 888	5 739 318	4 608 465	6 630 575
Transferts aux ménages	1 350	0	78 482	1 350	0	78 482
Transferts aux entreprises	431 293	0	7 000	431 293	0	7 000
Transferts aux collectivités territoriales	14 008	0	3 258	14 008	0	3 258
Transferts aux autres collectivités	5 460 677	4 608 465	6 383 149	5 292 667	4 608 465	6 541 836
Total hors FdC et AdP		1 332 677 252			1 304 402 015	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+6 370 560			+6 370 560	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+63 622 597			+34 608 982	
Total*	1 431 102 862	1 402 670 408	1 383 072 850	1 446 564 138	1 345 381 557	1 324 688 517

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel	365 052		602 446	365 052		602 446
Autres natures de dépenses	1 497 851	475 000	4 377 953	1 497 851	475 000	4 377 953

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Total	1 862 903	475 000	4 980 399	1 862 903	475 000	4 980 399

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		64 896		64 896				
06/2020		30 600		30 600				
11/2020		23 750		23 750				
Total		119 246		119 246				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		57 742		57 742				
03/2020		150 295		150 295				
04/2020		13 465		13 465				
05/2020	35 182	14 254	35 182	14 254				
06/2020		738 002		738 002				
07/2020	18 596	11 833	18 596	11 833				
08/2020		300 134		300 134				
09/2020		610 529		610 529				
10/2020		1 020 932		1 020 932				
11/2020		1 354 468		1 354 468				
12/2020	453 874	106 333	453 874	106 333				
01/2021	94 794	46	94 794	46				
Total	602 446	4 378 033	602 446	4 378 033				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/09/2020	42 000		42 000					
Total	42 000		42 000					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/01/2020		146 217						
Total		146 217						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2020	457 851	3 079 431	457 851	3 284 671				
Total	457 851	3 079 431	457 851	3 284 671				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/02/2020		33 100 000		11 944 699				
Total		33 100 000		11 944 699				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/12/2020						119 326		119 326
Total						119 326		119 326

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020	12 494 151		12 494 151			435 572		405 572
24/11/2020					225 888		225 888	
Total	12 494 151		12 494 151		225 888	435 572	225 888	405 572

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020		600 000		600 000				
24/11/2020		3 452 483		3 518 483				
Total		4 052 483		4 118 483				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020		19 302 085		11 288 748	7 000 000		7 000 000	
Total		19 302 085		11 288 748	7 000 000		7 000 000	

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	13 596 448	64 177 495	13 596 448	35 133 880	7 225 888	554 898	7 225 888	524 898

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 124

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
10 – Fonctionnement des services		15 921 745 14 277 079	15 921 745 14 277 079		16 052 054 14 584 609	16 052 054 14 584 609
11 – Systèmes d'information		48 514 191 71 768 513	48 514 191 71 768 513		48 484 869 64 865 841	48 484 869 64 865 841
12 – Affaires immobilières		85 068 348 101 243 315	85 068 348 101 243 315		56 653 593 52 569 055	56 653 593 52 569 055
14 – Communication		5 529 562 6 085 242	5 529 562 6 085 242		5 529 562 7 143 259	5 529 562 7 143 259
15 – Affaires européennes et internationales		4 680 793 2 806 663	4 680 793 2 806 663		4 679 956 2 811 259	4 679 956 2 811 259
16 – Statistiques, études et recherche		9 350 617 11 101 278	9 825 617 11 101 278		9 348 946 9 651 564	9 823 946 9 651 564
17 – Financement des agences régionales de santé		562 118 479 574 928 265	562 118 479 574 928 265		562 118 479 574 928 265	562 118 479 574 928 265
18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	231 474 950 235 819 153		231 474 950 235 819 153	231 474 950 235 819 153		231 474 950 235 819 153
19 – Personnels mettant en oeuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	156 492 522 146 433 580		156 492 522 146 433 580	156 492 522 146 433 580		156 492 522 146 433 580
20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	13 496 941 14 300 577		13 496 941 14 300 577	13 496 941 14 300 577		13 496 941 14 300 577
21 – Personnels mettant en oeuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	55 348 024 55 209 827		55 348 024 55 209 827	55 348 024 55 209 827		55 348 024 55 209 827
22 – Personnels transversaux et de soutien	118 977 912 126 697 114		118 977 912 126 697 114	118 977 912 126 697 114		118 977 912 126 697 114
23 – Politique des ressources humaines		25 703 168 22 398 616 3 627	25 703 168 22 402 243		25 744 207 19 670 787 3 627	25 744 207 19 674 414
Total des crédits prévus en LFI *	575 790 349	756 886 903	1 332 677 252	575 790 349	728 611 666	1 304 402 015
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+6 370 560	+63 622 597	+69 993 156	+6 370 560	+34 608 982	+40 979 542
Total des crédits ouverts	582 160 909	820 509 500	1 402 670 408	582 160 909	763 220 648	1 345 381 557
Total des crédits consommés	578 463 877	804 608 972	1 383 072 850	578 463 877	746 224 639	1 324 688 517
Crédits ouverts - crédits consommés	+3 697 032	+15 900 527	+19 597 559	+3 697 032	+16 996 008	+20 693 040

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	574 688 349	759 181 595	1 333 869 944	574 688 349	730 906 358	1 305 594 707
Amendements	+1 102 000	-2 294 692	-1 192 692	+1 102 000	-2 294 692	-1 192 692
LFI	575 790 349	756 886 903	1 332 677 252	575 790 349	728 611 666	1 304 402 015

Pour le titre 2, une unique mesure est intervenue entre la rédaction du PAP et la LFI. Il s'agit d'une mesure de transfert de 14 ETPT pour 1,102 M€ par amendement gouvernemental ayant pour objet la création d'un service à compétence nationale pour développer des systèmes d'information utiles à l'ensemble des 17 ARS.

La création de ce SCN supposait le regroupement auprès du Secrétariat général du ministère des solidarités et de la santé des chefs de projets qui étaient déployés au sein des ARS.

Pour les crédits hors titre 2 :

Les amendements adoptés lors de l'examen du projet de loi de finances ont minoré les crédits prévus en PLF. Ils se détaillent comme suit :

- l'amendement AN n° 1216 a minoré les crédits de 1 000 000 € en AE et CP pour financer une expérimentation de libre distribution de protections périodiques dans différents lieux accueillant du public ;
- l'amendement AN n° II-1767 a minoré les crédits hors titre 2 (et majoré d'autant les crédits T2 du programme) de 1 102 000 € en AE et CP au titre de la constitution d'un nouveau service à compétence nationale (SCN) rattaché à l'administration centrale du ministère des solidarités et de la santé, chargé de définir et mettre en œuvre la stratégie de transformation numérique des systèmes d'information mutualisés des ARS ;
- l'amendement AN n° II-5 a quant à lui minoré les crédits de 200 000 € en AE et CP (rabort) et les a majoré de 7 308 € en AE et CP au titre du rendez-vous salarial.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le solde des mouvements intervenus au titre de l'exercice 2020 s'élève à **69 993 157 € en AE et 40 979 542 € en CP** pour les crédits de titre 2 (T2) et hors titre 2 (HT2). Ces mouvements sont détaillés ci-après.

1) Des décrets de transfert ont modifié les crédits disponibles:

Titre 2

1. Les mouvements sortants sont les suivants :

- un transfert sortant (décret n°2020-1015 du 07 août 2020) pour un montant de - 2 385 913 € en AE et CP à destination :
 - du programme 219 « Sport » de la mission « Sport, jeunesse et vie associative », dans le cadre du financement de l'intégration par la collectivité de Corse d'agents de l'Etat en poste au centre du sport et de la jeunesse de Corse, pour un montant de - 100 000 € ;
 - du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat », dans le cadre de la contribution du programme 124 à la constitution de l'équipe du délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés, pour un montant de - 90 009 € ;
 - du programme 219 « Sport » de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » GIP Bretagne, pour un montant de - 195 904€ ;
 - du programme 219, pour un montant de - 2 000 000€ pour abonder le CAS pension.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

un transfert sortant (décret n°2020-1448 du 24 novembre 2020) pour un montant de - 1 437 092€ en AE et CP à destination :

- du programme 354 pour un montant de - 587 092€ correspondant au transfert des agents vers le nouveau service de l'Etat en Guyane;
- du programme 219 « Sport » de la mission « Sport, jeunesse et vie associative », pour un montant de - 850 000€

2. Les mouvements entrants sont les suivants :

- un transfert entrant (décret n°2020-1015 du 07 août 2020) en provenance du programme 147 « Politique de la ville » pour un montant de + 1 012 500 € en AE et CP, au titre du remboursement par le ministère chargé de la ville, des agents mis à disposition pour la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;
- un transfert entrant complémentaire du précédent (décret n°2020-1448 du 24 novembre 2020) en provenance du programme 147 « Politique de la ville » pour un montant de + 912 500 € en AE et CP, au titre du remboursement par le ministère chargé de la ville, des agents mis à disposition pour la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;
- un transfert entrant (décret n°2020-1015 du 07 août 2020) en provenance du programme 354 pour un montant de + 13 867 564€ en AE et en CP, au titre du rétro transfert de 246 ETPT des secrétaires généraux communs, en provenance du Ministère de l'Intérieur; en effet, en raison de la crise sanitaire, cette réforme a finalement été reportée au 1^{er} janvier 2021. Cet important mouvement de rétro-transfert en gestion depuis le ministère de l'intérieur était indispensable car le programme 124 a supporté les emplois et la masse salariale de ces agents tout au long de l'année 2020.
- un transfert entrant (décret n°2020-1448 du 24 novembre 2020) en provenance du programme 214 pour un montant de + 298 704 € en AE et en CP, au titre de la compensation des emplois SNU;
- un transfert entrant (arrêté de répartition de crédits du 25 septembre 2020) pour un montant de + 42 000€ en AE et CP, au titre de la prise en charge de la revalorisation des assistants service social.

Hors titre 2

Plusieurs transferts de crédits ont été organisés par décrets en 2020, pour un solde de 3 616 911 € en AE et 3 712 911 € en CP :

1. *Les mouvements sortants, pour un total de - 612 904 € en AE et - 582 904 € en CP :*

Ils s'inscrivent tous dans le cadre des refacturations de prestations informatiques interministérielles portées par le décret n° 2020-1015 du 7 août 2020) :

- 258 107 € en AE et CP à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » au titre des projets « Démarches simplifiées » et « RIE - Liens DDI et sites mutualisés » ;
- 143 322 € en AE et CP à destination du programme 217 « Soutien aux politiques publiques des ministères de la transition écologique et solidaire (MTES) et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) » au titre des projets « Messagerie », « Web-conférence (JITSI) » et « Supervision réseau & support PFAI DDI » ;
- 120 000 € en AE et 90 000 € en CP à destination du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » au titre du projet « VAS (phases 1 et 2) » ;
- 50 000 € en AE et CP à destination du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » au titre du projet « Esculape » ;
- 40 475 € en AE et CP à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au titre des projets « Solution CASPER » et « OCS GLPI » ;
- 1 000 € en AE et CP à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » au titre du marché de support Logiciels Libres.

2. *Les mouvements entrants sont les suivants :*

Des transferts et virements entrants, pour un total de +777 332€ en AE et CP portés à titre principal par le décret n°2020-1015 du 7 août 2020 :

- un transfert entrant de + 75 000 € en AE et CP en provenance du programme 175 « Patrimoines », au titre du cofinancement du projet Archifiltre ;
- un transfert entrant de + 100 000 € en AE et CP en provenance du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », au titre de « l'étude sans abri » réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) ;
- un transfert entrant de + 2 332 € en AE et CP en provenance du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » relatif aux refacturations des prestations informatiques interministérielles au titre de l'hébergement de l'application « Prudhommes »;
- un virement entrant de + 500 000 € en AE et CP en provenance du programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » au titre du cofinancement du site « Mes conseils COVID »;
- un virement entrant de + 100 000 € en AE et CP en provenance du programme 304 « Solidarité, insertion et égalité des chances », relatif au financement d'une étude réalisée par la DREES autour du revenu universel d'activité (RUA).

Des virements entrants, pour un total de +3 452 483€ en AE et +3 518 483€ en CP, portés par le décret n°2020-1449 du 24 novembre 2020 :

- un virement entrant de + 2 862 483 € en AE et + 2 928 483 € en CP en provenance du programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » relatif au financement de l'étude EPICOV de mesure de la prévalence du covid-19, conduite par la DREES et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ;
- un virement entrant de + 590 000 € en AE et en CP en provenance du programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins », au titre de la mise en œuvre d'une plateforme de référencement d'outils numériques.

2) Reports de crédits pour un montant total de 36 783 499 € en AE et 15 687 221 € en CP :

Titre 2

Par arrêté du 04 février 2020 portant report de crédits de **fonds de concours**, a été reporté un montant de 457 851 € en AE et CP correspondant à des contributions de la communauté européenne au financement des projets Youth wiki, FEAD, EU JAV, EU SHARP et EU JAMRI.

Hors titre 2

Les **crédits de fonds de concours** non consommés en 2019 ont été reportés en 2020 (arrêté du ministre des solidarités et de la santé et du ministre de l'action et des comptes publics portant report de crédits) pour un montant de **3 079 431 € en AE et 3 284 671 € en CP**. Ces reports se décomposent comme suit :

Intitulé du fonds de concours crédités	AE	CP
1-1-00926 - Contribution de la Commission européenne au financement d'actions en matière sociale ou de santé	248 995 €	198 917 €
1-2-00075 - Participation au financement de projets communs et d'investissement d'avenir en matière de sécurité sociale	748 561 €	909 809 €
1-2-00267 - Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses d'insertion et de maintien	220 934 €	262 377 €
1-2-00337 - Legs et donations	919 762 €	919 762 €
1-2-00970 - Participation de tiers au financement d'enquêtes et d'opérations de communication autour de politiques publiques sociales ou de santé	941 179 €	993 806 €
Total	3 079 431 €	3 284 671 €

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le programme 124 a bénéficié en 2020 du report de **crédits budgétaires 2019 non consommés**, pour un montant total de **33 246 217 € en AE et à 11 944 699 € en CP** :

- 33 100 000 € en AE (au titre du renouvellement du bail « avenue de France ») et 11 944 699 € en CP ;
- 146 217 € d'AE affectées non engagées en 2019 (AENE) reporté sur 2020.

3) Fonds de concours et attributions de produits reçus en 2020 pour un montant total de 4 980 399 € en AE et CP :

Titre 2

A été rattachée par voie de fonds de concours une somme de 602 446 € en AE et CP.

Le détail par fonds de concours est précisé dans la partie « origine et emploi des fonds de concours et attributions de produits ».

Hors titre 2

Ont été rattachés par voie de fonds de concours et attribution des produits des crédits à hauteur de 4 377 953 € en AE et en CP. Le détail par fonds de concours est précisé dans la partie « origine et emploi des fonds de concours et attributions de produits ».

4) Loi de finances rectificative

Titre 2

Une annulation est intervenue à hauteur de 7 M€ par la loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative sur le CAS pensions uniquement.

Hors titre 2

La loi n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificatives pour 2020 a autorisé l'ouverture complémentaire de crédits à hauteur de 19 302 085 € en AE et 11 288 748 € en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Titre 2

En 2020, un fond de concours destiné à financer des dépenses de titre 2 a été abondé. La répartition d'ouverture sur ce fond est la suivante :

N°	Libellé du fonds de concours	Total
1-1-00444	Contribution de la Commission Européenne au financement d'actions à destination de la jeunesse et du sport – Projets Youthwiki, FEAD et EUROSTAT	602 447
TOTAL		602 447

Hors Titre 2

En 2020, cinq fonds de concours destinés à financer des dépenses hors titre 2 ont été mouvementés. Des produits de cession ont également été rattachés au programme. La répartition des ouvertures ou annulations est la suivante :

N°	Libellé du fonds de concours	Montant
1-1-00926	Contribution de la Commission européenne au financement d'actions en matière sociale ou de santé	-47 663
1-2-00074	Participation des parents au fonctionnement des crèches, du jardin d'enfant et du centre de loisirs	105 874
1-2-00075	Participation au financement de projets communs et d'investissement d'avenir entre acteurs de la sécurité sociale	1 200 000
1-2-00267	Participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses d'insertion et de maintien (FIPHFP)	298 002
1-2-00970	Participation de tiers au financement d'enquêtes et d'opérations de communication autour de politiques publiques sociales ou de santé	2 702 494
	1) total fonds de concours	4 258 707
2-2-00703	Produits de cessions de biens mobiliers	119 246
	2) total attributions de produits	119 246
Total général		4 377 953

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 878 952	13 039 539	15 918 491	2 878 952	11 908 530	14 787 482
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	2 878 952	13 039 539	15 918 491	2 878 952	11 908 530	14 787 482

Pour le Titre 2, il n'y a pas eu de fongibilité, que ce soit entre crédits du CAS pension et HCAS pension, ni de fongibilité asymétrique du Titre 2 vers d'autres titres.

Pour les crédits hors titre 2, la mise en réserve s'est élevée en début d'année à **13 039 539 € en AE et 11 908 530 € en CP**. Ce montant correspond à la réserve de précaution initiale calculée à partir de l'application d'un taux de réserve de 4% des crédits ouverts en LFI (et de la modulation relative à la prise en compte des dépenses de personnel des opérateurs).

Dans le cadre du schéma de fin de gestion, la réserve de précaution a fait l'objet d'un dégel intégral, soit 13 039 539 € en AE et 11 908 530 € en CP.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1372 – Emplois fonctionnels	+1,00	124,00	118,00	-3,00	106,00	-9,00
1373 – A administratifs	+7,00	2 603,00	2 351,00	+62,00	2 237,00	-176,00
1374 – A techniques	+22,00	3 194,00	1 734,00	0,00	1 964,00	+230,00
1375 – B administratifs	+2,00	1 763,00	1 583,00	+80,00	1 689,00	+26,00
1377 – Catégorie C	0,00	1 783,00	1 664,00	+132,00	1 650,00	-146,00
Total	+32,00	9 467,00	7 450,00	+271,00	7 646,00	-75,00

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1372 – Emplois fonctionnels	0,00	0,00	-3,92	-10,08	-11,01	+0,93
1373 – A administratifs	0,00	-231,00	-184,45	-5,55	-29,60	+24,05
1374 – A techniques	0,00	-1 407,00	+310,46	-111,46	-76,27	-35,19
1375 – B administratifs	0,00	-106,00	+35,85	-81,85	-35,65	-46,20
1377 – Catégorie C	0,00	-140,00	-18,20	-106,80	-53,03	-53,77
Total	0,00	-1 884,00	+139,74	-315,74	-205,56	-110,18

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

Le plafond d'emploi pour 2020, fixé à 7 450 ETPT en LFI, a été actualisé en gestion à 7 721 ETPT par la prise en compte de deux transferts entrants (+271 ETPT):

- +32 ETPT au titre des délégués du préfet;
- +246 ETPT correspondant à un rétro transfert pour les Secrétariats généraux communs en DDI; et deux transferts sortants :
- -1 ETPT vers le P216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au titre de la participation du ministère des solidarités et de la santé à la constitution de l'équipe du délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) ;
- -6 ETPT au titre du financement d'emplois DATE et hors DATE en Guyane.

La consommation du plafond d'emplois sur l'année, 7 646 ETPT, a laissé un solde de 75 ETPT non consommés.

Cet écart, équivalent à 0,98 % du plafond autorisé, s'explique principalement par :

- le taux de vacance frictionnel habituellement observé sur le plafond d'emplois du programme 124 dû à un décalage entre les sorties et les entrées qui viennent les remplacer, cumulé à des difficultés à procéder aux recrutements en période de crise sanitaire et dans le contexte d'un certain attentisme prévalant dans les services avant la réforme OTE (cf commentaires suivants concernant l'exécution du schéma d'emplois) ;
- la réserve de précaution qui, de fait, empêche le recrutement d'environ 37 ETPT.

La correction technique de 139,7 ETPT correspond notamment à l'écart entre l'incidence en ETPT du schéma d'emplois 2020 (intégrant l'effet année pleine 2019) et la variation de la consommation d'ETPT, hors transferts, entre 2019 et 2020, ainsi qu'aux renforts recrutés pour la cellule de crise sanitaire. Elle réajuste également une répartition

entre catégorie des transferts prévus en PLF. Pour mémoire, la majorité des transferts inscrits en PLF 2020 concernaient les CTS, relevant des catégories A administratifs et A technique.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1372 – Emplois fonctionnels	17,00	6,00	6,60	15,00	0,00	5,00	-2,00	0,00
1373 – A administratifs	438,00	42,00	7,70	450,00	44,00	7,20	+12,00	+44,00
1374 – A techniques	237,00	86,00	7,10	160,00	59,00	6,90	-77,00	-62,00
1375 – B administratifs	308,00	97,00	7,70	220,00	16,00	8,10	-88,00	-74,00
1377 – Catégorie C	244,00	92,00	7,70	135,00	3,00	8,20	-109,00	-111,00
Total	1 244,00	323,00		980,00	122,00		-264,00	-203,00

REPARTITION DES EFFECTIFS

Le schéma d'emplois réalisé en 2020 sur le programme 124 est de -264 ETP, contre -203 ETP fixé en LFI 2020.

SORTIES REALISEES EN 2020

Les sorties prévues en 2020 (hors promotions vers la catégorie d'emplois supérieure) étaient estimées à 1 149 en LFI :

- 418 départs à la retraite (184 pour la catégorie A, 93 pour la catégorie B et 141 pour la catégorie C) ;
- 731 départs au titre des autres sorties (détachements sortants, fins de détachements entrants, etc.).

Au terme de l'exercice 2020, les sorties s'élèvent à 1 244 (323 départs à la retraite et 920 autres sorties).

ENTREES REALISEES EN 2020

Les entrées prévues en 2020 (hors promotions vers la catégorie d'emplois supérieure) étaient estimées à 946 en LFI :

- 194 primo-recrutements ;
- 752 autres entrées (arrivées en détachement, réintégrations, etc.).

Au terme de l'exercice 2020, les entrées s'élèvent à 979 (122 primo-recrutements et 857 autres entrées).

Plusieurs facteurs expliquent cette sur exécution du schéma d'emplois:

- le report de certains concours et un moindre nombre d'entrées par concours à l'instar des IASS (lauréats en diminution de -12 ETP par rapport au DPG), des CEPJ (report du concours, en cohérence avec le transfert Jeunesse et sport, soit -27 ETP) et des secrétaires administratifs (-19 ETP) ;

- des difficultés de recrutement en lien direct avec la crise sanitaire mais également en raison de la perspective de la réforme de l'organisation territoriale de l'État. En effet, l'annonce de la création au 1^{er} janvier 2021 des DRAJES et des secrétariats généraux communs en directions départementales interministérielles sous la responsabilité du ministère de l'intérieur, ont contribué à une prudence des agents qui auraient souhaité une mobilité et de la part des services dans les décisions de recrutement ;

- un nombre de sorties supérieur à ce qui avait été prévu malgré un moindre nombre de départs en retraite.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	ETP au 31/12/2020
	ETPT	ETPT				
Administration centrale	2 714,00	2 728,00	-374,00	0,00	-42,21	2 809,00
Services régionaux	1 926,00	2 015,00	-1 510,00	0,00	181,95	2 001,00
Services à l'étranger	25,00	23,00	0,00	0,00	0,00	47,00
Services départementaux	2 684,00	2 808,00	0,00	0,00	0,00	2 788,00
Autres	101,00	72,00	0,00	0,00	0,00	43,00
Total	7 450,00	7 646,00	-1 884,00	0,00	139,74	7 688,00

Une cellule de crise a été activée au sein du ministère des solidarités et de la santé dès janvier 2020. Comprenant des agents des ministères sociaux, elle a été principalement renforcée par des personnels extérieurs mis à disposition pour accompagner la première vague épidémique du printemps. Elle a été amplifiée lors de la 2ème vague de l'automne pour faire face à la surcharge de travail induite par la crise qui a finalement perduré toute l'année et cela a nécessité le recrutement de personnels supplémentaires. Ces recrutements, au nombre de 74, intervenus essentiellement à partir du mois de septembre, ont contribué à l'augmentation légère de la consommation des emplois en administration centrale, de l'ordre de 25 ETPT.

Les effectifs inscrits dans la catégorie « Autres » correspondent aux élèves des métiers sanitaires et sociaux inscrits en formation initiale à l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	2 870,00	2 877,00
19 – Personnels mettant en oeuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	2 032,00	2 032,00
20 – Personnels mettant en oeuvre les politiques pour les droits des femmes	161,00	178,00
21 – Personnels mettant en oeuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	815,00	816,00
22 – Personnels transversaux et de soutien	1 572,00	1 743,00
Total	7 450,00	7 646,00
Transferts en gestion		+271,00

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

La consommation des emplois en 2020 du programme 124 a pour source les données des outils interministériels INDIA Rémunérations et Chorus.

La répartition par action de cette consommation 2020 est établie sur la base du poids des effectifs affectés à la mise en œuvre de chaque politique publique et aux fonctions soutien tel qu'observé au 31.12.2019 en administration centrale mais aussi en service déconcentré sur la base des résultats de la dernière enquête connue, "Activités" au 31.12.2018, en ne tenant pas compte des 1549 conseillers techniques sportifs (CTS) qui ont rejoint le programme 219: "sports" en

2020. Cette base est un peu ancienne mais n'a pu être actualisée depuis en raison de la réorganisation annoncée des services en lien avec l'OTE.

Enfin, concernant les personnels transversaux et de soutien, la consommation d'ETPT supérieure par rapport à la prévision s'explique par le rétro-transfert des agents des SGC en gestion pour 246 ETPT, alors qu'ils étaient déduits du chiffre de LFI. Ces agents sont tous en activité sur des missions « support ».

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 88

Le ministère a encore augmenté sa participation à la politique de formation en matière d'apprentissage, avec 88 apprentis pour l'année scolaire 2019-2020, soit 1,2 % du plafond, contre 73 durant la période précédente.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Rémunération d'activité	439 892 337	356 602 963	361 777 939
Cotisations et contributions sociales	268 709 590	213 461 299	211 227 423
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	197 527 886	157 990 138	152 656 766
– Civils (y.c. ATI)	197 176 951	157 990 138	152 369 460
– Militaires	350 935		287 306
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	71 181 704	55 471 161	58 570 658
Prestations sociales et allocations diverses	5 715 111	5 726 087	5 458 515
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	714 317 038	575 790 349	578 463 877
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	516 789 152	417 800 211	425 807 112
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les prestations sociales et allocations diverses versées en 2020 s'élèvent à 5,45 M€ dont 2,52 M€ au titre de l'allocation de retour à l'emploi.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2019 retraitée	415,00
Exécution 2019 hors CAS Pensions	516,79
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	-98,89
Débasage de dépenses au profil atypique :	-2,90
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-6,13

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
– Mesures de restructuration	-0,23
– Autres dépenses de masse salariale	3,47
Impact du schéma d'emplois	-13,32
EAP schéma d'emplois 2019	-9,90
Schéma d'emplois 2020	-3,42
Mesures catégorielles	3,91
Mesures générales	0,06
Rebasage de la GIPA	0,06
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	-0,66
GVT positif	4,90
GVT négatif	-5,56
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	5,70
Indemnisation des jours de CET	1,96
Mesures de restructurations	0,24
Autres rebasages	3,50
Autres variations des dépenses de personnel	15,12
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	
Autres variations	15,12
Total	425,81

Socle Exécution 2019 retraitée

Les 3,47 M€ inscrits sur la ligne « Autres » du poste « Débasage de dépenses au profil atypique » correspondent notamment au solde entre le débasage des dépenses de prestations sociales et le rebasage des rétablissements de crédits intervenus en 2019.

GVT solde

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) positif hors CAS Pensions s'élève à 4,9M€, soit 1,1% des crédits hors CAS Pensions consommés en 2020.

Le GVT négatif, économie réalisée au titre de l'écart de rémunération entre les entrants et les sortants, s'élève quant à lui à -5,6 M€, soit -1,3% des crédits hors CAS Pensions consommés en 2020.

Le GVT solde est évalué à 0% et à -0,7 M€.

Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA

Les 3,5 M€ « autres rebasages » correspondent principalement aux surcoûts en termes de rémunération des agents dans le contexte de la crise sanitaire. Ainsi, y figurent les éléments relatifs à la prime exceptionnelle (dite prime COVID mise en place par le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 en faveur des agents ayant eu des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics pour 1,65 M€), les astreintes (0,5M€) et les renforts recrutés en particulier pour la cellule de crise du ministère à l'occasion de la première et de la deuxième vague pandémique (1 M€).

En outre, 0,35 M€ correspondent à la variation par rapport à 2019 de la rémunération des apprentis.

Autres variations des dépenses de personnels

Les 15,12 M€ inscrits sur ce poste correspondent à un montant exceptionnellement élevé qui s'explique par les raisons suivantes : ont été intégrées à ce poste la rémunération des agents dans le cadre du rétro-transfert lié au

report de la mise en œuvre des SGC (9,8 M€), ainsi qu'une mesure de correction technique (3,24 M€) du débasage des CET (-6,13M€), afin d'éviter un double compte car ces 3,24M€ étaient déjà compris dans le montant total des transferts (-98 M€).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1372 – Emplois fonctionnels	119 868	135 085	130 050	106 750	121 596	116 994
1373 – A administratifs	63 028	72 716	67 445	54 259	60 986	58 462
1374 – A techniques	49 920	56 093	55 718	42 779	49 237	47 948
1375 – B administratifs	33 960	40 589	38 137	29 027	34 895	32 717
1377 – Catégorie C	32 045	35 780	35 505	27 458	31 044	30 561

Le coût global correspond au coût moyen par agent, hors catégorie 23, constaté en 2020.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						143 230	286 460
Revalorisation contractuels statisticiens		A	Contractuels statisticiens	07-2019	6	143 230	286 460
Mesures statutaires						1 387 023	1 387 023
Mise en œuvre du protocole PPCR		A,B,C	Agents titulaires	01-2020	12	1 330 119	1 330 119
Mesures statutaires MISP/PHISP/IJS		A	Agents titulaires	01-2020	12	56 904	56 904
Mesures indemnitaires						2 380 855	2 380 855
Alignement indemnitaire stagiaires PTP (augmentation du barème indemnitaire de 80 à 100%)		A	Agents non titulaires	01-2020	12	157 000	157 000
Mesure d'attractivité du ministère		A,B,C	Tous	01-2020	12	2 223 855	2 223 855
Total						3 911 108	4 054 338

Les mesures catégorielles exécutées en 2020 comprennent :

a) Effet d'extension en année pleine de mesures prises en 2019 (0,14 M€) :

- la mise en œuvre d'une mesure de revalorisation des contractuels statisticiens, pour un montant de 0,14 M€ hors CAS Pensions.

b) Mesures statutaires (1,39 M€) :

- la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) au titre de 2020, pour un montant de 1,33 M€ hors CAS Pensions,
- la mise en place de mesures pour les médecins inspecteur/inspectrice de santé publique (MISP), les pharmaciens inspecteur de santé public (PHISP) et les inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS), pour un montant de 0,06 M€ hors CAS Pensions.

c) Mesures indemnitaires (2,38 M€) :

- la mise en œuvre d'une mesure de d'attractivité du ministère, pour un montant de 2,22 M€ hors CAS Pensions.
- la mise en œuvre d'une mesure d'alignement indemnitaire pour les stagiaires PTP, pour un montant de 0,16 M€ hors CAS Pensions.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		1 995 349		1 995 349
Famille, vacances		624 723		624 723
Mutuelles, associations		448 343	89 973	538 316
Prévention / secours		407 946		407 946
Autres		811 746	22 979	834 725
Total		4 288 107	112 952	4 401 059

Les dépenses d'action sociale s'élèvent à 4,40 M€ en CP en 2020 et ont permis de financer toutes les prestations collectives visant à améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. L'écart (- 1,4 M€) entre les crédits ouverts en LFI et la consommation des crédits d'action sociale s'explique par l'impact de la crise sanitaire qui s'est traduit par une baisse de 19% de la consommation des crédits par rapport à 2019.

Elles se décomposent autour des cinq postes suivants :

- 1 995 349 € pour le poste *Restauration* qui recouvre les droits d'admission et frais de gestion des restaurants administratifs ; les confinements et le télétravail ont eu des répercussions sur la fréquentation des restaurants administratifs et certains établissements ont été fermés ;
- 624 723 € pour le poste *Famille, vacances*, qui regroupe les dépenses liées à l'organisation des arbres de Noël, bons cadeaux, et à la distribution des Chèques Emploi Service Universel préfinancés ;
- 538 316 € pour le poste *Mutuelles, associations*, qui concerne l'aide du ministère à la protection sociale complémentaire des agents, ainsi que l'ensemble des subventions versées aux associations du personnel pour les activités culturelles et sportives proposées aux agents affectés aussi bien en administration centrale qu'en services déconcentrés ;
- 407 946 € pour le poste *Prévention*, dont les dépenses ne relèvent pas de l'action sociale au sens strict, mais accompagnent les objectifs conduits par la DRH. Ainsi sont financées des actions liées aux conditions de travail avec la mise en place d'un réseau de psychologues du travail pour les risques psycho-sociaux, une cellule d'écoute et d'alerte afin de lutter contre la discrimination ainsi que des actions liées à l'obligation de l'employeur et qui concernent la médecine de prévention (honoraires et expertises, fournitures et matériel pharmaceutiques) y compris la mise en place d'une application destinée à gérer les comités médicaux et les commissions de réforme ;
- 834 725 € pour le poste *Autres* qui correspond majoritairement à l'accompagnement et l'amélioration des conditions de travail des travailleurs handicapés (par exemple frais de transport et aménagement des postes de travail).

DÉPENSES PLURIANNUELLES

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 820 509 500	CP ouverts en 2020 * (P1) 763 220 648
AE engagées en 2020 (E2) 804 608 972	CP consommés en 2020 (P2) 746 224 639
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 146 217	<i>dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020</i> (P3 = P2 - P4) 82 391 908
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 15 754 310	<i>dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020</i> (P4) 663 832 732

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 111 744 971					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) -564 753					
	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 111 180 218	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 82 391 908	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 28 788 310
	AE engagées en 2020 (E2) 804 608 972	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 663 832 732	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 140 776 241
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 169 564 551
					Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 85 551 119
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 84 013 432

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

10 – Fonctionnement des services

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
10 – Fonctionnement des services		15 921 745 14 277 079	15 921 745 14 277 079		16 052 054 14 584 609	16 052 054 14 584 609

Les dépenses de fonctionnement des services portées par l'action n°10 recouvrent :

- l'ensemble des frais de **fonctionnement courant** des services centraux et cabinets des ministères sociaux et une partie résiduelle des dépenses de fonctionnement des D(R)(D)JSCS ;
- les dépenses de **modernisation** des ministères sociaux ;
- les **frais de justice et de réparations civiles** de l'administration sanitaire, sociale, du sport, de la jeunesse et de la vie associative ;
- les crédits de fonctionnement liés au **pilotage de la sécurité sociale**.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	15 921 745	13 778 534	16 052 054	14 016 636
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 921 745	13 778 534	16 052 054	14 016 636
Titre 5 : Dépenses d'investissement		249 621		259 300
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		249 621		259 300
Titre 6 : Dépenses d'intervention		248 925		308 674
Transferts aux entreprises		7 000		7 000
Transferts aux autres collectivités		241 925		301 674
Total	15 921 745	14 277 079	16 052 054	14 584 609

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT COURANT DES SERVICES

Dépenses de fonctionnement courant des services en 2020	AE	CP
Administration centrale	9 785 610	9 736 142
Services déconcentrés	1 313 659	1 200 921
Total	11 099 268	10 937 063

1. Administration centrale

En administration centrale, ces crédits financent l'ensemble des frais de fonctionnement courant des ministères sociaux, y compris pour le ministère en charge du travail. Ces crédits couvrent des dépenses logistiques et administratives variées : achat de matériel et de fournitures de bureau, frais de déplacement, de correspondance, de représentation et de réception, abonnements et documentation, reprographie, audiovisuel, achat de carburants, réparation et entretien des mobiliers et des véhicules.

66% de ces dépenses se concentrent sur les cinq postes suivants : les frais de déplacement, la documentation, les autres prestations de services comme le recours à des interprètes, les frais de représentation des services centraux (20 directions d'administrations centrales, les cabinets et l'Inspection générale des affaires sociales) et les dépenses de fonctionnement et d'achat du service audiovisuel.

L'écart constaté (-1,2 M€ en AE et -1,4 M€ en CP) entre la dotation indiquée en LFI 2020 (11 M€ en AE et 11,1 M€ en CP) et l'exécution s'explique principalement par :

- la constitution obligatoire de la réserve de précaution ;
- des dépenses d'investissement (et donc comptabilisés en titre 5 voir ci-dessous) pour 0,18 M€ en AE et 0,19 M€ en CP ;
- près de 0,6 M€ de charges à payer liées à des engagements intervenus en fin d'année 2019 (notamment pour les achats de documentation, mobilier, fonctionnement audiovisuel, entretien du parc automobile, affranchissement).
- des dépenses moindres liées la crise sanitaire, notamment au titre des frais de déplacements et de représentation des directions et cabinets ministériels, qui ont permis non seulement d'absorber les dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire mais aussi de dégager quelques économies nécessairement conjoncturelles.

Focus sur les surcoûts et les moindres dépenses liés à la crise sanitaire.

En administration centrale, la crise sanitaire a généré des dépenses supplémentaires (1,6 M€) d'une part et minoré d'autres dépenses récurrentes (2,4 M€). Ainsi, les dépenses supplémentaires réalisées en administration centrale au titre du Covid, ont principalement concerné le soutien logistique des cellules de crise (achat de produits ou de service de désinfection, de plateaux repas, de prestations de taxis), le renforcement des équipements audiovisuels ou encore la contribution à l'hommage national aux soignants du 14 juillet. Des économies ont par ailleurs été générées par la crise sanitaire et les confinements sur certains postes comme les déplacements professionnels (1,8 M€), l'affranchissement (114 K€) ou les achats de papier (56 K€).

2. Services déconcentrés

Pour les D(R)(D)JSCS, la DCSTEP de Saint-Pierre-et-Miquelon et les Services jeunesse et sport (SJS) de Wallis-et-Futuna, de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie, les crédits de fonctionnement courant de l'action 10 correspondent désormais à un champ limité de dépenses :

- d'une part, pour l'ensemble des services déconcentrés, les frais d'organisation des sessions de concours dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et hors VAE, du secteur social et paramédical
- d'autre part, les moyens de fonctionnement de la Direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population (DCSTEP de Saint-Pierre-et-Miquelon) ainsi que des services de la jeunesse et des sports (SJS) de Polynésie, Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna.

En effet, l'essentiel des crédits de fonctionnement courant des services déconcentrés a été transféré en deux temps :

- En premier lieu, en 2017, les crédits de fonctionnement courant des DRD-JSCS de métropole ont été transférés en base au programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées », dans le cadre de la mutualisation des moyens de fonctionnement généraux des services de l'Etat placés sous l'autorité des préfets.
- En second lieu, les crédits de fonctionnement courant des DJSCS de la Martinique, de la Guadeloupe, de Mayotte et de la Réunion ont été transférés en base en LFI 2020 au nouveau programme 354 « Administration territoriale de l'Etat » (fusionné avec l'ex programme 333).

Pour les services déconcentrés, la consommation constatée comprend notamment 1,2 M€ en AE et 1,1 M€ en CP au titre des dépenses liées à l'organisation logistique des sessions de concours VAE et hors VAE.

MODERNISATION DES SERVICES

Autorisations d'engagement	1 483 853
Crédits de paiement	1 856 242

Les services des ministères sociaux sont appelés à recourir à des prestations intellectuelles externes, qui concernent en priorité des opérations d'accompagnement des réformes et de modernisation de l'administration (appui, conseil, etc.).

Les principaux projets payés en 2020 concernent une étude sur la revue des missions des ministères sociaux (phase 2) dans le cadre de la transformation de la fonction publique et action publique 2022 (0,9 M€) et l'accompagnement des services dans le cadre de la réforme de l'Organisation territoriale de l'Etat (OTE) (360 K€). Il s'agit de projets initiés en 2019 et qui se sont poursuivis en 2020.

L'écart constaté (-0,9 M€ en AE et -0,5 M€ en CP) entre la dotation indiquée en LFI 2020 (2,4 M€ en AE et en CP) et l'exécution s'explique par :

- la constitution obligatoire de la réserve de précaution ;
- le report ou l'annulation de certains projets liés à la crise sanitaire qui n'ont pu être finalisés en raison des deux confinements (phase 3 de la revue des missions, projet de transformation de directions d'administration centrale, etc.).
- de plus, certains projets ont été initiés avec retard, permettant uniquement un engagement en fin d'année (accompagnement au service d'accès aux soins, plateforme d'accès aux soins liée au Ségur de la santé) ; D'autres projets ont été abandonnés au profit de projets davantage tournés vers le numérique en santé et le Ségur de la santé, mais qui donneront lieu à des paiements en 2021 ;
- l'ensemble des projets ainsi engagés tardivement ont généré environ 780 K€ de restes à payer.

FRAIS DE JUSTICE ET DE REPARATIONS CIVILES

Autorisations d'engagement	905 948
Crédits de paiement	905 948

En administration centrale, en 2020, les frais de justice exécutés s'élèvent à 905 948 € en AE et en CP. Il s'agit :

- Pour 111 800€ des mises en cause de la responsabilité de l'État dans sa mission de pilotage des politiques de sécurité sociale (par exemple les contentieux relatifs à la protection sociale complémentaire ou les litiges nés des autorisations de mise sur le marché des produits de santé) ;
- Pour 723 268 € des dépenses relatives à la protection fonctionnelle des agents publics (honoraires d'avocats, condamnations civiles) poursuivis devant les juridictions pénales ou civiles ou victimes de violences. Un complément de crédits de 576 000€ a été mis en place pour une subrogation de l'Etat versée en vertu de la circulaire B8 n°2158 du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique en date du 5 mai 2008 relative à la protection fonctionnelle des agents publics de l'Etat.
- Pour 70 880 € euros de l'indemnisation des préjudices subis par les agents des services de l'administration sanitaire, sociale, de la jeunesse et des sports (contentieux de personnels).

PILOTAGE DE LA SECURITE SOCIALE

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Autorisations d'engagement	282 749
Crédits de paiement	310 687

Ces dépenses regroupent l'ensemble des projets concourant à améliorer la performance de la sécurité sociale. En 2020, elles s'élèvent à **282 749 € en AE et 310 687 € en CP** et elles sont constituées :

- Des marchés statistiques et informatiques du Comité économique des produits de santé (CEPS) pour un montant de 0,24 M€ en AE et 0,11 M€ en CP. Ce dernier contribue à l'élaboration de la politique du médicament et notamment à la fixation de ses prix, au suivi des dépenses et à la régulation financière du marché. ;
- De dépenses d'étude et d'audit pour un montant de CP de 0,20 M€ au titre de la mise en place du répertoire de gestion des carrières uniques (RGCU) dans le cadre de la réforme des retraites ;
- De dépenses relatives à différentes prestations d'appui notamment : télésanté, Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le cadre de l'appel d'offre des marchés du CEPS et la composition d'un jury citoyen concernant le comité de suivi des retraites pour un montant de 0,06 M€ en AE.
- Le retrait d'engagement juridique basculé (REJB) pour un montant de -0,02M€ en AE.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se sont élevées sur l'action n°10 à **249 621 € en AE et 259 300 € en CP et relèvent des dépenses de fonctionnement courant des services.**

Ces crédits ont financé le renouvellement d'une partie du parc de véhicules de l'administration, dont 175 464 € en AE et 185 143 € en CP en administration centrale et 74 156 € en AE et CP en services déconcentrés d'outre-mer.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention se sont élevées sur l'action n°10 à **248 925 € en AE et 308 674 € en CP et relèvent :**

- pour 45 000€ en AE et CP des dépenses de **fonctionnement courant des services** ;
- pour 203 925€ en AE et 263 674€ en CP de la participation sur fonds de concours à des projets d'innovation numérique sur les services à la personne (CESU) ainsi qu'une participation au titre de la télémédecine (59 749€ en CP).

ACTION

11 – Systèmes d'information

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Systèmes d'information		48 514 191 71 768 513	48 514 191 71 768 513		48 484 869 64 865 841	48 484 869 64 865 841

L'action n°11 regroupe les crédits dédiés aux systèmes d'information des ministères sociaux. Dans le détail, les dépenses effectuées recouvrent:

- les dépenses de **gouvernance** du pilotage des systèmes d'information, pour l'administration centrale, sur l'ensemble du périmètre des ministères sociaux (y compris secteur travail) ;

- les charges **d'infrastructures**, sur l'ensemble du périmètre des ministères sociaux (y compris secteur travail), pour l'administration centrale et déconcentrée ;
- les dépenses de **bureautique**, pour l'administration centrale, sur l'ensemble du périmètre des ministères sociaux (y compris secteur travail), ainsi que celles effectuées par les DJSCS situées en Outre-mer (hors Martinique) ;
- les dépenses relatives au développement, à la maintenance d'**applications** et de **produits numériques** de gestion ou visant à la mise en œuvre des politiques publiques portées par les directions métiers, pour l'administration sanitaire, sociale, du sport, de la jeunesse et de la vie associative.

Depuis 2018, les crédits destinés aux infrastructures, ainsi qu'à la bureautique (pour l'administration centrale) du ministère chargé du travail, sont inscrits sur le programme 124, pour tenir compte de la mutualisation, au sein d'un secrétariat général commun, des fonctions soutien des administrations centrales des ministères sociaux. Les dépenses dédiées aux applicatifs métiers relevant des politiques publiques du travail et de l'emploi sont, en revanche, quant à elles toujours financées sur le programme 155.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	48 514 191	66 837 521	48 484 869	59 964 503
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	48 514 191	66 837 521	48 484 869	59 964 503
Titre 5 : Dépenses d'investissement		2 674 694		2 645 040
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		2 674 694		2 645 040
Titre 6 : Dépenses d'intervention		2 256 298		2 256 298
Transferts aux autres collectivités		2 256 298		2 256 298
Total	48 514 191	71 768 513	48 484 869	64 865 841

L'écart constaté entre cette exécution et la dotation indiquée en LFI 2020 s'élève à **+23,3 M€ en AE et +16,4 M€ en CP**. Il s'explique par :

- un dégel de la réserve de précaution du programme qui a bénéficié à hauteur de 6 M€ en AE et en CP à la DNUM ;
- des financements externes dédiés à des projets applicatifs informatiques, par le biais de crédits issus de fonds de concours (par exemple pour le financement du vote électronique des URPS) ou de virements ou transferts intervenus en gestion à partir d'autres programmes ;
- des redéploiements internes au programme en faveur de la DINUM en cours de gestion.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2020, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **66 837 521 € en AE et 59 964 503 € en CP**.

Le niveau de consommation des AE se situe à un niveau supérieur à celui des CP (**+7 M€**), en raison d'un montant élevé (6,4 millions d'€) de charges à payer au 31 décembre 2020, notamment du fait d'un abondement en fin de gestion.

Le tableau ci-dessous présente la consommation en 2020 des crédits par opérations budgétaires issues de la nomenclature interministérielle de la DINUM :

	AE	CP
Service bureautique	15 131 735	14 104 176

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	AE	CP
Service d'infrastructure	28 299 747	24 664 620
Services applicatifs	17 974 723	16 878 023
Services mutualisés	5 408 231	4 290 923
Erreur d'imputation	23 085	26 762
Consommation 2020	66 837 521	59 964 503

La majeure partie de ces dépenses (66 773 634€ en AE et 59 895 344€ en CP) est exécutée en administration centrale par la direction du numérique (DNUM). Le solde correspond d'une part à des dépenses exécutées par les services dont le fonctionnement est toujours en 2020 porté par le programme 155, soit la Direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population (DCSTEP de Saint-Pierre-et-Miquelon) et les services de la jeunesse et des sports (SJS) de Polynésie, Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna et, d'autre part, à des erreurs d'imputation.

Pour l'administration centrale, l'exécution constatée pour la bureautique et les infrastructures s'élève à 43,4 M€ en AE et **38,7 M€** en CP. Elle relève pour l'essentiel d'un socle incompressible de dépenses liées au fonctionnement et au maintien en conditions opérationnelles, aux redevances et flux. Elle a également été très impactée par la crise sanitaire. Ainsi des projets d'infrastructures visant à améliorer la résilience (modernisation et sécurisation) du support des systèmes d'information ont été déployés pendant l'année.

Focus sur les surcoûts et les moindres dépenses liés à la crise sanitaire.

Plus précisément, **les surcoûts liés à la crise sanitaire** (titres 3, 5, 6 confondus) sont estimés, pour la DNUM, à 14 M€ en AE et 11 M€ en CP, qui se décomposent comme suit :

Opérations budgétaires	AE	CP
Bureautique	2 052 755	1 657 999
Infrastructures	9 055 238	7 112 116
Services applicatifs	2 701 755	1 951 715
Services mutualisés	213 647	171 340
TOTAL	14 023 395	10 893 170

Les adaptations apportées en continu pendant la crise ont permis cumulativement d'une part, d'éviter toute interruption grave de services et d'autre part, de développer le travail à distance de manière massive, notamment par le renforcement des infrastructures d'accès distant et la généralisation des postes de travail portables en administration centrale.

Enfin, la DNUM a été en appui permanent à la gestion opérationnelle de la crise en collaboration directe avec les acteurs de la gestion de crise avec notamment les réalisations suivantes :

- Le déploiement de solutions d'audio, web et visioconférences et d'espaces de travail numériques collaboratifs et sociaux
- La solution nationale de traçabilité des contacts pour les ARS,
- La plateforme numérique destinée aux professionnels de santé et aux acteurs de la gestion de crise : <https://covid-19.sante.gouv.fr/>
- En appui du centre de crise : l'outil Renfort RH crise qui permet de mettre en relation les établissements en manque de ressources RH et les professionnels volontaires

Pour financer ces surcoûts, la DNUM a vu son budget abondé à plusieurs reprises à l'aide de redéploiements de crédits internes au programme, qui lui-même a bénéficié pour ce faire d'un dégel de la réserve de précaution et d'une ouverture de crédits en LFR.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sur l'action n° 11 s'élèvent à **2 674 694 € en AE et 2 645 040 € en CP**. Elles concernent l'achat d'équipements pour le renouvellement des infrastructures d'accès distant dans le contexte de travail à distance massif.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention sur l'action n° 11 s'élèvent en 2020 à **2 256 298 € en AE et CP**. Il s'agit d'une subvention allouée à l'agence nationale des systèmes d'information partagés de santé (ASIP Santé) destinée au déploiement du moteur de recherche Santé.fr dans le cadre du projet « Service public d'information en santé » (SPIS). Son montant est supérieur de 1 M€ à celui indiqué en LFI, car en gestion 2020, des développements complémentaires dans le cadre de la crise sanitaire ont été financés.

ACTION

12 – Affaires immobilières

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Affaires immobilières		85 068 348	85 068 348		56 653 593	56 653 593
		101 243 315	101 243 315		52 569 055	52 569 055

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	85 068 348	96 646 059	56 653 593	51 469 910
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	85 068 348	96 646 059	56 653 593	51 469 910
Titre 5 : Dépenses d'investissement		4 597 257		1 099 146
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		4 597 257		1 099 146
Total	85 068 348	101 243 315	56 653 593	52 569 055

L'écart constaté (+16,1 M€ en AE et -4,1 M€ en CP) entre la LFI 2020 et l'exécution, sur l'ensemble des dépenses immobilières de l'action 12, s'explique principalement par :

- un décalage, de fin 2019 à 2020, du renouvellement pour 5 ans du bail du site avenue de France ;
- une sous-exécution de la dotation dédiée aux dépenses s'inscrivant dans le cadre du SPSI (1,4 M€ en AE et 0,8 M€ en CP ont été consommés sur les 6 M€ en AE et les 1,9 M€ en CP provisionnés en LFI 2020), en raison de la poursuite des échanges entre l'Etat et la ville de Malakoff sur les modalités d'aménagement du site. Néanmoins, une procédure de déclaration de projet a été mise en œuvre en novembre 2020 avec la publication de la déclaration d'intention. Cette procédure d'urbanisme permet à l'Etat de poursuivre son projet et au Préfet, à l'issue de la procédure, de prendre un arrêté de mise en compatibilité du PLU.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses locatives

Dépenses locatives 2020	AE	CP
Loyers privés et charges locatives administration centrale (AC)	83 906 587	36 335 689
Total	83 906 587	36 335 689

Ces crédits couvrent les dépenses de loyers et de charges locatives prévues dans le cadre de baux privés. En 2020 elles concernent exclusivement l'administration centrale.

Le renouvellement du bail des locaux de l'avenue de France, site hébergeant les services chargés des politiques du sport et de la jeunesse ainsi que le cabinet de la ministre déléguée aux sports, a dû être engagé fin 2020 pour un montant de 33 201 289,46 € en AE. Il convient de noter toutefois que les charges locatives et le loyer relèvent du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » à compter du 1^{er} janvier 2021, dans le contexte du transfert à l'Education nationale des missions relatives à la jeunesse et au sport.

2. Les autres dépenses immobilières

Ces dépenses se répartissent entre administration centrale et quelques services d'outre-mer dont les moyens de fonctionnement n'ont pas été transférés au programme 354 (la Direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population (DCSTEP) de Saint-Pierre-et-Miquelon et les services de la jeunesse et des sports (SJS) de Polynésie, Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna).

Autres dépenses immobilières 2020	AE	CP
Dépenses d'acquisition, construction (AC) : SPSI	-2 287 612	47 636
Dépenses d'exploitation et d'entretien du patrimoine immobilier (AC)	14 982 142	15 042 064
Sous total : administration centrale	12 694 531	15 089 700
Dépenses d'exploitation et d'entretien du patrimoine immobilier (SD)	44 941	44 521
Sous total : services déconcentrés	44 941	44 521
Total	12 739 472	15 134 220

Les dépenses d'exploitation et d'entretien du patrimoine immobilier correspondent essentiellement (en CP) aux frais de gardiennage (4,3 M€), taxes (2,9 M€), nettoyage (2,6 M€), maintenance préventive (2,2 M€) et fluides (2,1 M€).

Les dépenses d'acquisition et construction dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) d'administration centrale des ministères sociaux ont été réimputées en 2020 sur les dépenses d'investissement à la demande des services du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (imputation demandée en immobilisation et non en charge, ce qui a généré un montant important de REJB).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2020, les dépenses d'investissement s'élevaient à 4,6 M € en AE et 1,1 M en CP. La consommation constatée concerne les dépenses liées au SPSI (3,7 M€ en AE dont 2,3 M€ de réimputation en dépenses d'investissement de dépenses de fonctionnement) et aux dépenses d'entretien et d'amélioration de la sûreté et du contrôle des accès du site Duquesne notamment.

Les dépenses d'acquisition et construction s'inscrivent dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) d'administration centrale des ministères sociaux, qui prévoit le regroupement des agents de ces derniers sur deux sites au lieu des trois occupés actuellement. Le scénario d'un regroupement sur l'ancien site de l'INSEE à Malakoff a été confirmé ; les échanges avec la Ville de Malakoff et l'établissement public territorial (EPT) se poursuivent, sous l'autorité du Préfet des Hauts-de-Seine et de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE), afin d'articuler au mieux le projet de l'État avec les souhaits de la ville pour son opération urbaine des « Portes de Paris ».

Les nouvelles dépenses engagées en 2020 dans ce cadre (1,4 M€ en AE) correspondent à des dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage (accompagnement technique, juridique et contractuel) et de diverses phases d'études (environnementales, du sol, pollution etc.).

ACTION

14 – Communication

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>						
14 – Communication		5 529 562 6 085 242	5 529 562 6 085 242		5 529 562 7 143 259	5 529 562 7 143 259

L'action n°14 couvre les dépenses de communication des services de l'administration sanitaire, sociale, du sport, de la jeunesse et de la vie associative. Elles sont effectuées en grande majorité par la Délégation à l'information et à la communication (DICOM) et le bureau de la communication Jeunesse et Sports (BCOMJS) en administration centrale, et de façon résiduelle, par les Directions (régionales) (et ou départementales) de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (D(R)(D)JSCS)

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 529 562	6 085 242	5 529 562	7 143 259
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 529 562	6 085 242	5 529 562	7 143 259
Total	5 529 562	6 085 242	5 529 562	7 143 259

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sur l'action n°14 se sont élevées en 2020 à **6 085 242 € en AE** et **7 143 259 € en CP**.

Les dépenses ont été réalisées essentiellement par l'administration centrale (6 066 123 € en AE et 7 124 070 € en CP), selon la répartition suivante :

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de Paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Politiques de la jeunesse et des sports	396 117	373 261	396 117	469 949
Politiques sanitaires et sociales :	5 133 445	5 692 862	5 133 445	6 654 120
Communication Solidarités-Santé		3 207 892		3 500 519
Communication Handicap		500 544		476 007
Communication Enfance et Familles		348 401		341 308
Communication du Service Public d'Information en Santé - SPIS		243 770		439 679
Communication de la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté - DILP		175 636		22 994
Communication de la Délégation interministérielle à l'autisme - DIA		164 478		152 947
Communication Autonomie		63 558		34 320
Dépenses de continuité		988 583		1 686 346
Total	5 529 562	6 066 123	5 529 562	7 124 070

Les dépenses de communication effectuées en 2020 se sont élevées 6 M€ en AE et 7,1 M€ en CP.

L'écart (+0,5 M€ en AE et +1,6 M€ en CP) entre les crédits ouverts en LFI et la consommation s'explique par deux éléments. D'une part, par l'obtention de reports, sur l'exercice 2020, de crédits budgétaires non consommés en 2019 et, d'autre part, des redéploiements au sein du programme effectués pour financer une partie des dépenses supplémentaires résultant de la crise sanitaire.

Les dépenses de communication effectuées en administration centrale se répartissent comme suit :

1 – Politiques sanitaires et sociales à hauteur de 5,7 M€ en AE et 6,7 M€ en CP :

- 3,2 M€ en AE et 3,5 M€ en CP pour la communication Solidarités-Santé

L'essentiel de la dépense a eu pour objet l'accompagnement de la crise sanitaire. Notamment, une intense communication a été menée dans les médias, sur internet et les réseaux sociaux pour inciter la population à l'adoption et au respect des gestes barrières. Au sortir du 1er confinement, en parallèle des négociations avec les partenaires sociaux dans le cadre du Ségur de la santé, une consultation a été réalisée pour sonder les professionnels de santé sur leur retour d'expérience de la crise sanitaire et leurs attentes pour l'avenir.

Le reste de la dépense a porté sur la promotion auprès du grand public et des professionnels de santé de l'offre 100% santé en optique, dentaire et audiologie.

Les surcoûts bruts directement liés à la crise sanitaire ont été estimés pour la DICOM à 2 334 326€ en AE et 2 094 590€ en CP (communication sur les gestes barrière). Leur chiffrage aurait considérablement été accru si une réquisition des médias publics pour assurer la diffusion de la communication ministérielle n'avait pas pu être mise en œuvre sur une longue période de l'année 2020.

- 0,5 M€ en AE et CP pour la communication Handicap

La 5e Conférence nationale du handicap a été organisée le 11 février 2020 avec pour objectif de rendre compte de la mobilisation des parties prenantes autour du handicap (initiatives citoyennes, travaux des groupes nationaux, mobilisation des ministres, consultation en ligne make.org etc.).

Dans le cadre de la crise sanitaire, une campagne de communication a été réalisée sur la mise en place d'un numéro vert d'appui destiné aux personnes en situation de handicap et aux proches aidants.

Enfin, le 19 novembre 2020, une communication sur les réseaux sociaux a accompagné l'organisation de la 3ème édition du DUODAY, opération visant à former des duos entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires dans les entreprises, administrations ou associations.

- 0,3 M€ en AE et CP pour la communication Enfance et Familles

Une communication a accompagné la remise du rapport sur les 1000 premiers jours de l'enfant.

A l'occasion du deuxième confinement décidé en octobre, une nouvelle campagne a été réalisée pour sensibiliser le grand public à la question des violences faites aux enfants, et promouvoir le numéro d'appel 119 « Allô Enfance en Danger ».

Une étude sur les préoccupations et besoins des familles dans le cadre de la crise sanitaire a également été lancée en fin d'année.

- 0,2 M€ en AE et 0,4 M€ en CP pour le service public d'information en santé (SPIS) en matière de promotion pour le portail SANTE.FR et l'application mobile correspondante.
- 0,2 M€ en AE et 0,02 M€ en CP pour la communication de la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté – DILP : étude lancée en fin d'année 2020 pour dresser un état des lieux et mesurer l'impact de la mise en place d'une tarification sociale des cantines scolaires dans les communes éligibles au dispositif d'aide de l'Etat ;
- 0,2 M€ en AE et 0,2 M€ CP pour la communication de la Délégation interministérielle à l'autisme (DIA) : campagne de communication réalisée pour sensibiliser les parents de jeunes enfants aux signes d'alerte du développement des troubles du neuro-développement (diffusion de fiches et vidéos sur les réseaux sociaux) ;
- 0,07 M€ en AE et 0,03 M€ en CP pour la communication Autonomie : lancement en décembre, dans le cadre de la préparation de la réforme sur le grand âge et l'autonomie, d'une consultation citoyenne en ligne, afin recueillir les propositions du grand public sur l'amélioration de la place des personnes âgées dans la société et réalisation d'une vidéo sur les gestes barrières en Ehpad pour les résidents et leur famille.

2 – Politiques de la jeunesse et des sports à hauteur de 0,4 M€ en AE et 0,5 M€ en CP :

Les opérations ont principalement porté sur le plan de lutte contre les noyades, le plan "Savoir rouler à vélo", les actions en faveur de la promotion de la santé, la campagne de communication de reprise du sport "EnVie de Sport", le Service National Universel (SNU) et la 6ème édition de la campagne de promotion des colonies de vacances.

3 - 1 M€ en AE et 1,7 M€ en CP pour des dépenses « de continuité »

Les prestations nécessaires pour assurer la continuité de l'activité concernent : la production et la diffusion de publications obligatoires (projet de loi de financement de la sécurité sociale, chiffres clés de la sécurité sociale, rapports et études statistiques), ainsi que de documents d'information (dossiers de presse, dépliants ...), la réalisation de prises de vue photographiques et de vidéos, la réalisation de panoramas de presse, ainsi que la veille sur les réseaux sociaux et dans les médias, la maintenance et le développement des sites internet ; l'organisation de conférences de presse diffusées en direct sur les réseaux sociaux ; les dépenses de communication interne.

ACTION

15 – Affaires européennes et internationales

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
15 – Affaires européennes et internationales		4 680 793 2 806 663	4 680 793 2 806 663		4 679 956 2 811 259	4 679 956 2 811 259

Cette action regroupe les crédits nécessaires aux missions de coopération et d'activités européennes et internationales, qui sont notamment de :

- veiller à la préparation et à la coordination des orientations stratégiques et des positions des ministères sociaux à la fois dans le champ multilatéral et dans les relations bilatérales ;

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- coordonner les activités européennes et internationales des directions opérationnelles des ministères sociaux de manière à garantir la cohérence des analyses et des propositions ;
- veiller à la représentation des ministères sociaux et à la défense des positions françaises ou les assurer elle-même dans les organisations internationales ainsi qu'au Conseil de l'Europe ;
- piloter le réseau des conseillers bilatéraux, régionaux et multilatéraux (conseillers pour les affaires sociales) en poste dans les ambassades ou représentations / missions permanentes de la France.

Ces crédits sont portés exclusivement par la Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI).

L'exercice 2020 est fortement impacté par la crise sanitaire de la COVID-19 avec :

- un arrêt des projets de coopérations avec Expertise France et du projet de mise en œuvre d'une plateforme de soins de santé primaire (suite du G7 2019 sous Présidence française) ;
- un arrêt quasiment total des déplacements à l'étranger, ainsi que des colloques, séminaires et réunions en présentiel ;
- un fort ralentissement dans le recrutement de stagiaires au sein de nos postes à l'étranger.

Durant l'exercice 2020, la DAEI a travaillé presque exclusivement sur les enjeux / les effets / les impacts de cette crise à l'international à la demande notamment des deux cabinets ministériels (travail – santé), de la Task-Force benchmark et de la direction de crise.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 272 328	66 663	1 271 491	71 259
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 272 328	66 663	1 271 491	71 259
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 408 465	2 740 000	3 408 465	2 740 000
Transferts aux autres collectivités	3 408 465	2 740 000	3 408 465	2 740 000
Total	4 680 793	2 806 663	4 679 956	2 811 259

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'écart constaté (-1,2 M€ en AE et CP) sur les crédits de fonctionnement de l'action n°15 entre la prévision inscrite en LFI 2020 et l'exécution s'explique ainsi principalement par :

- l'application de la réserve de précaution 2020 ;
- le report de la mise en œuvre de la plateforme de soins de santé primaire (suite du G7 2019 sous Présidence française) pour laquelle 1 M€ était prévu ;
- l'arrêt quasiment total des déplacements, événements, colloques et séminaires prévus initialement en présentiel ;
- le fort ralentissement dans le recrutement de stagiaires au sein de nos postes à l'étranger

Ces moindres dépenses ont permis, par redéploiement au sein du programme, de financer une partie des surcoûts liés à la crise sanitaire constatés par ailleurs.

Les dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action n°15, pour un montant de **71 259 € en CP** ont couvert un champ très limité de dépenses, à savoir essentiellement :

- les gratifications de stagiaires et autres dépenses résiduelles de fonctionnement des conseillers pour les affaires sociales (CAS) auprès des ambassades de France à l'étranger (14 implantations), à hauteur de 46 912 € ;

- les indemnités de changement de résidence des CAS, à hauteur de 19 847 €.

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2019, les dépenses de fonctionnement des conseillers aux affaires sociales (CAS) ont été transférées en base sur le programme 105 du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

DÉPENSES D'INTERVENTION

L'écart constaté (-0,7 M€ en AE et CP) sur les crédits d'intervention de l'action n°15 entre la prévision inscrite en LFI 2020 et l'exécution s'explique ainsi principalement par :

- l'application de la réserve de précaution 2020 ;
- l'absence de projets de coopérations en 2020 avec Expertise France.

Ces moindres dépenses ont également permis, par redéploiement au sein du programme, de financer une partie des surcoûts liés à la crise sanitaire constatés par ailleurs.

S'agissant des autres dépenses d'intervention exécutées sur l'action n°15, pour un montant **de 2 740 000 € en CP**, la consommation des crédits se situe à un niveau très proche des montants inscrits en LFI 2020, réserve de précaution déduite. Elles correspondent au financement de contributions volontaires à différents programmes de coopération prévus par des conventions pluriannuelles, à savoir :

- contributions entre la France et l'Organisation internationale du travail (OIT), à hauteur de 2,44 M€, dans le cadre d'un nouvel accord de partenariat signé en mars 2020 pour une période de cinq ans (2020-2024) ;
- contributions entre la France et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le cadre d'un nouvel accord-cadre conclu en décembre 2019 pour la période 2020-2025, à hauteur de 0,3 M€.

Le tableau suivant détaille l'ensemble des dépenses d'intervention effectuées en 2020, par bénéficiaire et par action :

Bénéficiaires	Exemples d'actions menées	Dépenses 2020
Organisation internationale du travail (OIT)	Appui aux activités de l'OIT en France, Soutien au CSBO, à l'égalité FH, à la transition écologique, à l'accès à la protection sociale, à la lutte contre le travail des enfants	2 440 000 €
Organisation mondiale de la santé (OMS)	Accord de dons non fléchés	300 000 €
Expertise France	Projets de coopérations	0 €
TOTAL		2 740 000 €

ACTION

16 – Statistiques, études et recherche

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
16 – Statistiques, études et recherche		9 825 617 11 101 278	9 825 617 11 101 278		9 823 946 9 651 564	9 823 946 9 651 564

Cette action regroupe les dépenses de production de statistiques, études et recherches de l'administration sanitaire et sociale. Elles sont exécutées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et des directions d'administration centrale du ministère des solidarités et de la santé, ainsi que par les D(R)(D)JSCS.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'écart constaté (+1,3 M€ en AE) entre la prévision inscrite en LFI et l'exécution des dépenses se justifie notamment par l'exécution de projets financés par des recettes externes au programme dédiées. On peut citer principalement le projet EPICOV décrit ci-dessous, pour lequel a été enregistrée une dépense de 4,1 M€ en AE et 3,5 M€ en CP. celle-ci a été couverte par un financement de la direction générale de la santé (DGS) intervenu par deux biais ; un décret de virement pour un montant de +2,9 M€ en AE et CP et un rétablissement de crédits d'un montant de +2,1 M€ en AE et CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 625 617	9 980 818	8 623 946	8 438 913
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 625 617	9 581 776	8 623 946	7 801 268
Subventions pour charges de service public		399 041		637 645
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 200 000	1 120 461	1 200 000	1 212 651
Transferts aux ménages		78 482		78 482
Transferts aux collectivités territoriales		3 258		3 258
Transferts aux autres collectivités	1 200 000	1 038 721	1 200 000	1 130 912
Total	9 825 617	11 101 278	9 823 946	9 651 564

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2020, les dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action n°16 s'élèvent à **10 M€ en AE et 8,4 M€ en CP**.

La consommation des CP a été moins conséquente que celle des AE (-1,6 M€) en raison du décalage entre la notification des marchés et leurs paiements.

Dans le détail, ces dépenses se décomposent comme suit :

1 - Études et statistiques : 6,5 M€ en AE et 4,5 M€ en CP

Les travaux marquants du programme de travail 2020 d'études et de statistiques s'organisent autour des deux axes :

1.1) dans le domaine de la solidarité (3,6 M€ en AE et 3,1 M€ en CP) :

En administration centrale, la consommation a été de 3,3 M€ en AE et 2,8 M€ en CP, principalement pour :

- l'enquête « Mode de garde et d'accueil des enfants » dont l'objectif général est de dresser un panorama des différentes solutions de garde utilisées par les parents pour les enfants de moins de 6 ans ;
- l'enquête « Autonomie » qui porte sur le handicap et la perte d'autonomie. Elle est constituée notamment de deux enquêtes statistiques en logements ordinaires : une enquête vie quotidienne et santé (VSQ) et une enquête ménages et aidants ;
- l'enquête « Motivations départ à la retraite » dont l'objectif est d'identifier les motivations de départ à la retraite des assurés, notamment celles qui ne sont pas connues grâce aux sources administratives : déterminants d'ordre financier, liés aux conditions de travail, à l'état de santé, à la situation du conjoint, à des projets professionnels ou personnels, etc ;
- l'enquête nationale périnatale en collaboration avec la DGS, la DGOS, l'INSERM et Santé Publique France.

En services déconcentrés, la consommation a été de 0,3 M€ en AE et CP sur ce domaine d'activité en conformité avec le programme d'études pour 2020.

1.2) dans le domaine de la santé (2,9 M€ en AE et 1,4 M€ en CP)

La Drees a bénéficié en 2020 de financements exceptionnels pour réaliser l'enquête EPICOV avec l'Inserm, afin de mesurer la prévalence de l'infection au Covid 19 en population générale et son impact sur les conditions de vie et assurer son suivi sur 18 mois.

Par ailleurs, comme chaque année, la collecte de l'enquête SAE reste centrale. Il s'agit de l'une des principales sources de données sur les établissements de santé (hôpitaux publics, établissements privés à but non lucratif et cliniques privées). Elle a pour principaux objectifs de :

- Caractériser de façon précise les établissements : structure, capacités, équipements des plateaux techniques et personnels ;
- Caractériser l'activité réalisée par type d'activité ou de discipline d'équipement ;
- Recueillir des indicateurs sur la mise en œuvre des politiques nationales et le suivi des activités de soins soumises à autorisation.

Enfin, des subventions ont été allouées à des laboratoires de recherche pour conduire des travaux, notamment dans le domaine de la « santé mentale » et de « l'économie collaborative et protection sociale ».

2 - Valorisation des travaux : 0,4 M€ en AE et en CP

La valorisation de l'ensemble de ces travaux (publications, diffusion, colloques, séminaires) mais aussi l'administration du site internet ont été financées à hauteur de 0,4 M€ en AE et en CP en administration centrale et 0,05 M€ en AE et en CP en services déconcentrés.

La DREES diffuse gratuitement toutes ses publications et ses données sur son site internet. Pour améliorer l'accès à ses productions dans une optique open data, la DREES a développé en 2020 un nouveau site internet financé sur son budget informatique (cf. infra).

3 - Informatique : 3 M€ en AE et 3,5 M€ en CP

En 2020, les dépenses s'élèvent à 3 M€ en AE et 3,5 M€ en CP (dont 0,03 M€ en AE et CP pour les services déconcentrés). Ces dépenses ont été retraitées des dépenses EPICOV qui relèvent des études et statistiques du domaine de la santé.

Outre les dépenses récurrentes relatives aux assistances à maîtrise d'ouvrage et aux tierces maintenances applicatives des systèmes d'information en production, ces crédits ont été mobilisés pour financer les prestations d'accompagnement aux enquêtes menées par la DREES, la conception et le développement du nouveau site de diffusion, le démarrage de la refonte de FINESS (référentiel socle des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux), la migration et l'assistance autour du langage R (Le langage R remplacera à terme le langage SAS pour les traitements statistiques) et la sécurité des moyens de calcul, de collecte et de diffusion.

DÉPENSES D'INTERVENTION

En 2020, les dépenses d'intervention en **administration centrale** s'élèvent à **0,8 M€ en AE et 0,9 M€ en CP**, dont :

- **0,7 M€ en AE en CP dans le domaine de la santé**, essentiellement pour le financement de partenariats avec l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES), ainsi qu'avec la plateforme des données de santé.
- **0,1 M€ en AE et 0,2 M€ en CP dans le domaine de la solidarité, principalement pour** contribuer au financement d'une convention de recherche avec l'École des hautes études en santé publique (EHESP) relative à l'insertion et les trajectoires des bénéficiaires du RSA.

Les dépenses d'intervention des **services déconcentrés** s'élèvent quant à elles, dans le domaine de l'observation de la solidarité, à **0,3 M€ en AE et CP**.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION

17 – Financement des agences régionales de santé

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
17 – Financement des agences régionales de santé		562 118 479	562 118 479		562 118 479	562 118 479
		574 928 265	574 928 265		574 928 265	574 928 265

Cette action recouvre la subvention pour charges de service public versée aux agences régionales de santé (ARS).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	562 118 479	574 928 265	562 118 479	574 928 265
Subventions pour charges de service public	562 118 479	574 928 265	562 118 479	574 928 265
Total	562 118 479	574 928 265	562 118 479	574 928 265

L'écart de 12,8 M€ constaté entre les crédits inscrits en LFI et les crédits notifiés aux ARS s'explique principalement par :

- différentes mesures incluant le redéploiement de crédits au sein du programme en faveur de la direction du numérique du ministère. Ces crédits ne sont pas donc pas versés directement aux ARS, mais permettent de financer des systèmes d'information mutualisés à destination de l'ensemble des agences ;
- Un abondement à hauteur de 17,4 M€ en loi de finances rectificative (LFR) qui, en complément de la mobilisation en faveur des ARS d'une quote-part de la réserve de précaution du programme et d'une augmentation de la contribution de l'Assurance-Maladie au budget de fonctionnement des ARS à hauteur de 6,4 M€, a permis de couvrir les dépenses supplémentaires auxquelles les ARS ont dû faire face dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 ainsi que le financement des renforts temporaires notifiés en fin d'année 2020 aux ARS.

ACTION

18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
18 – Personnels mettant en oeuvre les politiques sociales et de la santé	231 474 950		231 474 950	231 474 950		231 474 950
	235 819 153		235 819 153	235 819 153		235 819 153

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	231 474 950	235 819 153	231 474 950	235 819 153
Rémunérations d'activité	146 529 874	150 436 588	146 529 874	150 436 588
Cotisations et contributions sociales	82 382 279	82 704 711	82 382 279	82 704 711
Prestations sociales et allocations diverses	2 562 797	2 677 854	2 562 797	2 677 854
Total	231 474 950	235 819 153	231 474 950	235 819 153

ACTION 18

Constitués des personnels mettant en œuvre les politiques sociales et de santé, les effectifs de l'action 18 s'élèvent à 2 877 ETPT annuels, soit 37,6 % des emplois consommés en 2020.

ACTION

19 – Personnels mettant en œuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
19 – Personnels mettant en œuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	156 492 522 146 433 580		156 492 522 146 433 580	156 492 522 146 433 580		156 492 522 146 433 580

ACTION 19

Constitués des personnels mettant en œuvre les politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les effectifs de l'action 19 s'élèvent à 2 032 ETPT annuels, soit 26,6 % des emplois consommés en 2020.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	156 492 522	146 433 580	156 492 522	146 433 580
Rémunérations d'activité	94 171 448	89 555 620	94 171 448	89 555 620
Cotisations et contributions sociales	60 859 219	55 944 837	60 859 219	55 944 837
Prestations sociales et allocations diverses	1 461 855	933 122	1 461 855	933 122
Total	156 492 522	146 433 580	156 492 522	146 433 580

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION

20 – Personnels mettant en œuvre les politiques pour les droits des femmes

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE						

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	13 496 941	14 300 577	13 496 941	14 300 577
Rémunérations d'activité	8 353 796	8 884 343	8 353 796	8 884 343
Cotisations et contributions sociales	5 062 854	5 325 389	5 062 854	5 325 389
Prestations sociales et allocations diverses	80 291	90 844	80 291	90 844
Total	13 496 941	14 300 577	13 496 941	14 300 577

ACTION 20

Constitués des personnels mettant en œuvre les politiques pour les droits des femmes, les effectifs de l'action 20 s'élèvent à 178 ETPT annuels, soit 2,3 % des emplois consommés en 2020.

ACTION

21 – Personnels mettant en œuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
21 – Personnels mettant en œuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement	55 348 024		55 348 024	55 348 024		55 348 024
	55 209 827		55 209 827	55 209 827		55 209 827

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	55 348 024	55 209 827	55 348 024	55 209 827
Rémunérations d'activité	33 263 889	33 441 557	33 263 889	33 441 557
Cotisations et contributions sociales	21 872 982	21 504 099	21 872 982	21 504 099

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 124

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Prestations sociales et allocations diverses	211 153	264 172	211 153	264 172
Total	55 348 024	55 209 827	55 348 024	55 209 827

ACTION 21

Constitués des personnels mettant en œuvre les politiques de la ville, du logement et de l'hébergement, les effectifs de l'action 21 s'élèvent à 816 ETPT annuels, soit 10,7 % des emplois consommés en 2020.

ACTION

22 – Personnels transversaux et de soutien

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE						

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	118 977 912	126 697 114	118 977 912	126 697 114
Rémunérations d'activité	74 283 956	79 459 832	74 283 956	79 459 832
Cotisations et contributions sociales	43 283 965	45 748 124	43 283 965	45 748 124
Prestations sociales et allocations diverses	1 409 991	1 489 158	1 409 991	1 489 158
Total	118 977 912	126 697 114	118 977 912	126 697 114

ACTION 22

Constitués des personnels transversaux et de soutien, les effectifs de l'action 22 s'élèvent à 1 743 ETPT annuels, soit 22,8 % des emplois consommés en 2020.

ACTION

23 – Politique des ressources humaines

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
23 – Politique des ressources humaines	3 627	25 703 168 22 398 616	25 703 168 22 402 243	3 627	25 744 207 19 670 787	25 744 207 19 674 414

Cette action regroupe l'ensemble des dépenses de personnel, hors masse salariale, suivantes :

- les dépenses de formation et d'action sociale de l'ensemble des personnels rémunérés par le programme ;

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- les frais liés à la médecine de prévention et les actions liées aux conditions de travail ;
- les dépenses de remboursement des personnels mis à disposition et de gratification des stagiaires.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		3 627		3 627
Cotisations et contributions sociales		262		262
Prestations sociales et allocations diverses		3 365		3 365
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	25 703 168	22 292 411	25 744 207	19 557 835
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	25 703 168	22 292 411	25 744 207	19 557 835
Titre 6 : Dépenses d'intervention		106 205		112 952
Transferts aux autres collectivités		106 205		112 952
Total	25 703 168	22 402 243	25 744 207	19 674 414

DÉPENSES DE PERSONNEL

Le chiffre de 3 627€ relève du titre 2 mais a fait l'objet d'une erreur d'imputation.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sur l'action n°23 s'élèvent en 2020 à **22,3 M€ en AE et 19,6 M€ en CP**. Elles se répartissent de la façon suivante :

Action sociale

Les dépenses d'action sociale sur le titre 3 s'élèvent en 2020 à **4,2 M € en AE et 4,3 M € en CP**. La justification de cette consommation est décrite dans la partie dépenses de personnel - Action sociale Hors titre 2 de la justification au premier euro.

Formation

En 2020, les dépenses de formation s'élèvent à **2,4 M€ en AE et 2,2 M€ en CP** en administration centrale et en services déconcentrés. Elles ont permis de réaliser, au titre de la formation continue, les formations mises en œuvre en administration centrale et les formations relevant des priorités nationales réalisées en services déconcentrés liées aux métiers de la santé, de la cohésion sociale, du sport, de la jeunesse et de la vie associative. La gestion des formations a été particulièrement affectée par la crise sanitaire, les marchés de formations ont été modifiés pour permettre les formations à distance.

En administration centrale, les formations transverses relevant des priorités nationales ont porté notamment sur la professionnalisation des acteurs principalement dans les domaines suivants : management, ressources humaines, achats public, économie, finances et gestion, communication, informatique et bureautique, et langues.

Ces crédits ont également servi à financer :

- la mise en œuvre des plans régionaux de formation des DRJSCS ;
- les préparations aux examens professionnels et concours internes des corps communs et spécifiques aux ministères sociaux ;
- les formations initiales statutaires des corps relevant des champs santé, jeunesse, sport et vie associative.

En outre, 0,4 M€ ont été versés au Centre de ressources, d'expertises et de performances sportives (CREPS) de Poitiers qui assure la formation initiale statutaire des corps spécifiques jeunesse et sports.

Enfin, ces crédits couvrent le financement des frais de formation des apprentis recrutés dans les services du ministère.

Autres dépenses de personnel

Les crédits consommés pour cette nature de dépense s'élèvent en 2020 à **14,4 M€ en AE et 12,9 M€ en CP**.

Ils ont permis :

- le remboursement des agents mis à disposition de l'administration centrale par les divers opérateurs des politiques sanitaires et sociales (hôpitaux, agences, caisses de sécurité sociale, organismes privés), y compris les personnels de la fonction publique hospitalière auparavant remboursés sur crédits de l'assurance maladie, (13,9 M€ en AE et 12,3 M€ en CP).
- le paiement des gratifications des étudiants de l'enseignement supérieur accueillis en stage (0,3 M€ en AE et CP) en administration centrale ;
- le paiement d'autres dépenses liées au personnel pour 0,3 M€ en AE et 0,2 M€ CP, en administration centrale.

Accompagnement à la gestion des RH

Les dépenses destinées à l'accompagnement du management et des organisations se sont élevées en 2020 à 1,3 M€ en AE et 0,2 M€ en CP.

Un dispositif d'appui aux réorganisations et aux évolutions managériales en administration centrale et en services déconcentrés a été mis en place piloté par un pôle d'accompagnement du management et des organisations au sein des ministères sociaux. Il propose des accompagnements collectifs (CODIR, nouvelles structures...) ou des accompagnements individuels (bilan compétence, formations managériales, coaching). En 2020, l'action prioritaire fut essentiellement l'accompagnement de la préfiguration des nouvelles structures à venir à partir du printemps 2021. Il a pu être initié un premier accompagnement collectif auprès de 15 DRJSCS / DIRECCTE qui va être poursuivi et complété en 2021 en fonction des diagnostics réalisés.

Les écarts constatés en AE (-3,3 M €) et en CP (-6,1 M €) entre la prévision et l'exécution sur les crédits de fonctionnement de l'action 23 proviennent principalement du report de la mise en place des nouvelles structures issues de la réforme OTE au 1^{er} janvier 2021. Le dispositif d'accompagnement des services déconcentrés n'a pu être mis en place qu'à partir du second semestre 2020 ayant pour conséquence une consommation d'AE uniquement, les actions entreprises n'étant pas terminées et aussi, des effets de la crise sanitaire sur les activités des services (report de formations, de concours, suppression des séminaires...).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent en 2020 à 106 205 € en AE et 112 952 € en CP et correspondent à des subventions versées à diverses associations culturelles et sportives au titre de l'action sociale, par les services déconcentrés.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Universités et assimilés (P150)	750 769	339 071			42 000	268 844
Subventions pour charges de service public	737 769	326 071			25 000	233 844
Transferts	13 000	13 000			17 000	35 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	122 905	76 136				51 360
Subventions pour charges de service public	122 905	76 136				51 360
INED - Institut national d'études démographiques (P172)	16 000	27 000			21 000	21 000
Subventions pour charges de service public	16 000	27 000			21 000	21 000
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)	265 000	265 000			339 000	317 400
Subventions pour charges de service public	265 000	265 000			339 000	317 400
ARS - Agences régionales de santé (P124)	567 049 577	566 948 577	562 118 479	562 118 479	574 928 265	574 928 265
Subventions pour charges de service public	567 049 577	566 948 577	562 118 479	562 118 479	574 928 265	574 928 265
Total	568 204 251	567 655 783	562 118 479	562 118 479	575 330 265	575 586 869
Total des subventions pour charges de service public	568 191 251	567 642 783	562 118 479	562 118 479	575 313 265	575 551 869
Total des transferts	13 000	13 000			17 000	35 000

Sur le programme 124, des crédits ont été alloués en 2020 à des opérateurs du domaine de la recherche et de l'enseignement (Universités et assimilés, CNRS, INED, INSERM). En effet, des subventions sont régulièrement allouées par la DREES sur l'action n°16 « Statistiques, études et recherches » à ce type d'établissement, pour la conduite de travaux de recherche. Bien que le programme 124 ne soit pas chef de file pour ces opérateurs, les crédits alloués sont comptabilisés comme des « Subventions pour charge de service public » (catégorie budgétaire 32) dans la mesure où il s'agit de crédits destinés à des entités dites « contrôlées ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ARS - Agences régionales de santé	0	8 032	214	17	75	0
	0	8 122	0	0	0	0
	0	8 029	95	47	45	0
Total	0	8 032	214	17	75	0
	0	8 122	0	0	0	0
	0	8 029	95	47	45	0

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire qui a fortement mobilisé les ARS (depuis les rapatriements de janvier 2020, jusqu'à la gestion des deux pics épidémiques au printemps et à l'automne, ainsi que la mise en oeuvre de la stratégie Tester, Alerter, Protéger). Le gouvernement a décidé de renforcer temporairement les moyens des ARS afin qu'elles puissent faire face à cette mobilisation importante, en plus de leurs missions habituelles. Ainsi, un renfort de 500 ETP a été attribué aux ARS pour 10 mois (3 mois en 2020 et 7 mois en 2021). Sur 2020, ce renfort s'est traduit par une augmentation du plafond d'emploi de 125 ETPT en loi de finance rectificative de fin d'année.

En exécution, il est constaté que les ARS ont bien dépassé leur plafond initial de 31,8 ETPT, ce qui justifie le besoin de renfort, sans compter la mobilisation interne d'agents affectés temporairement à la gestion de la crise au détriment de leurs missions. Le plafond modifié est sous-exécuté à hauteur de 93,2 ETPT. Cette sous-exécution du plafond d'emploi résulte notamment des conséquences de la crise en termes de mouvement de personnel, et notamment en termes de recrutements.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	8 122	8 029

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	314	359

La réalisation du schéma d'emplois tient compte des 500 ETP en renforts sur la crise sanitaire, arbitrés par le Premier ministre à l'automne 2020.

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

ARS - AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Missions

Les ARS assurent à l'échelon régional le pilotage d'ensemble du système de santé et sont le bras armé dans les territoires de l'action du Gouvernement en matière de politique de santé publique et de pilotage de l'offre de soins. Au 1er janvier 2020, l'agence de santé Océan Indien s'est scindée en deux agences de plein exercice avec la création de l'ARS Mayotte et celle de l'ARS de la Réunion. Cela porte le nombre d'ARS à 18 sur l'ensemble du territoire.

Les ARS se voient confier deux grandes missions :

- le pilotage de la politique de santé publique en région (veille et sécurité sanitaires, définition, financement et évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé, contribution à la gestion des crises sanitaires) ;
- la régulation de l'offre de santé dans toutes ses dimensions (secteurs ambulatoire, médico-social et hospitalier) afin de mieux répondre aux besoins de la population, de garantir l'efficacité du système de santé et d'améliorer sa performance.

Leur rôle a été renforcé par la loi de modernisation du système de santé promulguée le 26 janvier 2016, qui insiste sur la territorialisation de l'action des ARS en matière d'organisation des parcours de santé pour un meilleur accès aux soins et une prise en charge de qualité. Les ARS participent à la mise en œuvre de « Ma santé 2022 », notamment à travers le développement de projets de santé de territoire partout en France, le financement de nouveaux modes d'organisation des soins ou le pacte de refondation des urgences.

En 2020, du fait de la nature de leurs missions et en lien avec les préfetures, avec les autres ministères, avec l'Assurance-Maladie et avec l'ensemble des acteurs locaux (élus, établissements de soins, établissements médico-sociaux, professionnels de santé et soignants, associations, ...), les ARS ont été en première ligne face à une crise internationale, inédite par son ampleur et par ses répercussions sanitaires et sociales. Dans ce contexte, au regard de leurs moyens non dimensionnés pour absorber un choc exogène d'une telle ampleur, le gouvernement a accompagné les ARS pour couvrir les dépenses directement liées à la crise et pour renforcer, de façon temporaire, leurs moyens d'intervention. Les ARS sont également en première ligne dans la déclinaison locale du Ségur de la Santé lancé en 2020 dans le contexte de la pandémie. L'ambition du Ségur de la Santé se veut à la hauteur du rôle essentiel des soignants et des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien, que l'épidémie a une nouvelle fois mises en lumière. Le Ségur de la Santé pose ainsi des objectifs ambitieux qui devront trouver leur application dans tous les territoires : valorisation des soignants et des carrières en santé, politique d'investissement et de financement au service de la qualité d'une offre de soins, simplification des organisations et du quotidien des équipes de santé pour qu'elles se consacrent en priorité aux patients, fédération et coordination des acteurs de la santé dans les territoires, au service des usagers.

Pour le financement de leurs dépenses de fonctionnement, les ARS perçoivent une subvention de l'État inscrite à l'action 17 du programme 124 ainsi que des contributions des régimes obligatoires d'assurance maladie déterminées par arrêté des ministres chargés de la santé, de la sécurité sociale et de l'agriculture. Ces recettes permettent de couvrir les dépenses de personnel (85% des dépenses), ainsi que celle de fonctionnement et d'investissement (15 %). Le personnel des ARS est diversifié : il rassemble des fonctionnaires, des contractuels de droit public et des agents de droit privé régis par les conventions collectives applicables au personnel des organismes de sécurité sociale. En 2018, ces derniers représentaient 20 % des effectifs sous-plafond du groupe ARS, tandis que les contractuels de droit public et les fonctionnaires représentaient 80 % des effectifs. Concernant les fonctionnaires, 38 % sont des agents de

catégorie A, 35 % de catégorie B et 26 % de catégorie C. Les effectifs comprennent des agents administratifs, mais aussi des agents relevant de corps techniques, médicaux, paramédicaux et sociaux.

Les dépenses d'intervention des ARS sont quant à elles principalement financées soit par l'Assurance-Maladie, soit par la CNSA et sont portées par les budgets annexes des agences, via notamment le fonds d'intervention régional (FIR) et le plan d'aide à l'investissement en direction des établissements médico-sociaux (PAI).

Gouvernance et pilotage stratégique

Le Conseil national de pilotage des ARS (CNP) occupe une place essentielle dans le pilotage et l'animation des ARS et assure la cohérence des politiques qu'elles ont à mettre en œuvre en termes de santé publique, d'organisation de l'offre de soins et de prise en charge médico-sociale et de gestion du risque. Le CNP est présidé par le ministre des solidarités et de la santé ou par délégation par le secrétaire général des ministères sociaux. Il valide toutes les instructions qui sont données aux ARS, évalue périodiquement les résultats de leur action dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyens (CPOM) signé par chaque ARS avec le Ministère et détermine les orientations nationales du fonds d'intervention régional.

Les CPOM de troisième génération (2019-2023) ont été signés fin 2019. Ils tirent les enseignements des CPOM précédents.

– ils comportent 9 objectifs alignés sur la stratégie nationale de santé, déclinés en 50 indicateurs. Ces objectifs sont les suivants :

- a) Agir sur les principaux déterminants des maladies chroniques, des incapacités et de la perte d'autonomie
- b) Améliorer la structuration territoriale des soins de proximité en développant les partenariats
- c) Réduire les inégalités sociales de santé des populations vulnérables
- d) Améliorer la fluidité et la pertinence des prises en charge
- e) Améliorer la sécurité sanitaire
- f) Promouvoir les démarches de qualité de vie au travail et répondre aux attentes des professionnels de santé
- g) Accroître l'efficacité du système de santé
- h) Accroître la participation des usagers au système de santé
- i) Impulser l'efficacité interne des ARS.

– ils intègrent des objectifs intéressant plusieurs directions d'administration centrale avec une ambition de transversalité ;

– ils sont composés d'un nombre limité d'indicateurs dont la cible régionale est co-construite avec les ARS pour en faire un outil de pilotage régional ;

– ils prennent en compte les particularités régionales via l'introduction d'indicateurs spécifiques régionaux proposés par les ARS ;

– ils sont suivis via un nouveau système d'information (« 6PO ») qui permet également le suivi des programmes nationaux (ex : programme national de réduction du tabagisme) et des projets régionaux de santé. Ainsi, le suivi des CPOM est directement issu du suivi des plans et programmes, sans ressaisie.

Au sein de ces contrats, le partenariat avec les acteurs extérieurs à l'ARS fait l'objet d'une attention particulière, notamment avec l'assurance maladie (développement des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)) et avec les conseils départementaux (Protection maternelle et infantile).

Le secrétariat général réunit mensuellement l'ensemble des acteurs du réseau des ARS dans le cadre d'un séminaire des directeurs généraux d'ARS.

Par ailleurs, un dialogue budgétaire semestriel avec les ARS a été mis en œuvre ainsi qu'un contrôle de gestion visant à optimiser la répartition et l'utilisation des crédits budgétaires afin que les ARS contribuent pleinement à l'effort de maîtrise de la dépense publique et rationalisent leurs coûts de fonctionnement.

Le renforcement du niveau départemental des agences, afin de permettre un meilleur maillage de leur action et une plus grande proximité avec les citoyens, a été traduit en objectif stratégique dans le cadre de la nouvelle génération de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et par des mesures visant à valoriser fonctionnellement le positionnement des directeurs des délégations départementales des ARS.

Politique immobilière

Les ARS s'inscrivent en tant qu'opérateurs de l'État dans les objectifs fixés pour la politique immobilière de l'État en matière de mutualisation accrue des moyens, des ressources et des bonnes pratiques.

Aussi, 67 % d'entre elles ont élaboré et validé leur schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) soit une augmentation de 14% par rapport à 2019.

Ces retours montrent la volonté d'une meilleure visibilité dans leur trajectoire immobilière. Par ailleurs, ces documents font apparaître un souhait de rationalisation des surfaces et de mutualisation de certaines fonctions. Ils intègrent une réelle prise de conscience en matière de développement durable et une volonté d'intégrer les bâtiments domaniaux.

Les conséquences de la crise sanitaire sont néanmoins visibles sur la stratégie immobilière des ARS qui ont parfois été contraintes de retarder leur projet de densification afin d'intégrer les cellules de crises dans leur configuration et de respecter les règles de distanciation sociale.

Rationalisation des fonctions support

La circulaire du Premier ministre datée du 20 avril 2017 relative à la gestion du parc automobile avait pour objet la mutualisation et l'optimisation de la gestion des parcs automobiles des services de l'État et des établissements public. L'année 2020 a été particulière avec la gestion de la crise sanitaire qui a prioritairement occupé les services des ministères sociaux. Une nouvelle circulaire relative à la gestion des nouvelles mobilités de l'Etat a également été publiée le 13 novembre 2020. Elle prévoit des exigences supérieures en matière de gestion durable du parc automobile et étend l'approche aux mobilités dans leur ensemble. En 2020, la réduction du nombre véhicules diesel, et plus largement thermiques, au profit des véhicules à faible émission s'est confirmée pour le périmètre des ministères sociaux.

Mutualisation des achats

Rendue opérationnelle depuis janvier 2019 par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes avec l'appui du référent ministériel des achats (RMA) des ministères sociaux, la mutualisation des achats est structurée sur deux axes : des réunions biannuelles avec partages de pratiques et de compétences d'une part, et le lancement de marchés mutualisés pour des besoins spécifiques aux ARS. Ces actions constituent un levier réel de performance, et permettent d'optimiser les ressources achats des ARS et d'enregistrer des gains achat.

Ainsi, le groupement de commandes permanent inter-ARS permet d'agir avec souplesse et réactivité au profit des 18 ARS. Parmi les sept marchés portés en 2020, deux répondent à la crise sanitaire avec des gains d'achats de 50 % (gel hydro-alcoolique et licences de messagerie sécurisée) et un s'inscrit dans le cadre d'une politique publique transférée aux ARS (achat de préservatifs).

Cette mutualisation de la commande publique s'inscrit dans une coopération plus globale inter-ARS.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	13	21			24	24
Transferts	13	21			24	24
P181 – Prévention des risques	8	8			6	6
Transferts	8	8			6	6
P174 – Énergie, climat et après-mines	1	1			2	2
Transferts	1	1			2	2
P107 – Administration pénitentiaire					40	40

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts					40	40
P123 – Conditions de vie outre-mer	100					50
Transferts	100					50
P157 – Handicap et dépendance	7 319	7 319			15 320	15 320
Transferts	7 319	7 319			15 320	15 320
P124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	567 050	566 949	562 118	562 118	574 928	574 928
Subventions pour charges de service public	567 050	566 949	562 118	562 118	574 928	574 928
P219 – Sport	10	10				
Transferts	10	10				
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire		41			-8	31
Transferts		41			-8	31
P162 – Interventions territoriales de l'État	950	984	220	220	2 590	2 198
Subventions pour charges de service public	600	594	220	220	640	608
Transferts	350	390			1 950	1 590
P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique	300	300			315	132
Subventions pour charges de service public	300	300			315	132
Total	575 750	575 633	562 338	562 338	593 217	592 731

Le programme 162 finance des actions menées par les ARS :

- Certaines ARS ultramarines (ARS de Martinique et Guadeloupe) bénéficient de crédits pour la lutte contre le chlordécone, notamment en vue de l'accompagnement des auto-consommateurs de produits agricoles ou de la pêche dans le cadre du programme des jardins familiaux et de la réalisation des dosages de chlordécone dans le sang (chlordéconémie) ;
- l'ARS de Bretagne est mobilisée, au titre de l'action eau-agriculture en Bretagne (qualité des eaux et diverses études), et bénéficie de crédits à ce titre.

Le programme 349 permet de financer des projets dans le cadre du fonds de la transformation de l'action publique.

Le programme 157 finance deux dispositifs d'intervention (le dispositif « emplois accompagnés » et une partie des Centres Régionaux pour l'enfance et l'adolescence -CREAI) qui étaient inscrits, jusqu'au 1er janvier 2019, dans les budgets principaux des ARS. Désormais ces crédits sont intégrés au Fonds d'intervention régionale et donc pilotés via le budget annexe des ARS.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	618 066	620 567	Subventions de l'État	552 318	578 524
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>119 112</i>	<i>112 787</i>	– subventions pour charges de service public	552 318	578 524
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	134 691	151 890	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	242	1 130	Autres subventions	163 827	170 961
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	14 578	25 622	Revenus d'activité et autres produits	12 576	18 475
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>14 403</i>	<i>25 594</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>3 102</i>	<i>7 442</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>174</i>	<i>27</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>11</i>	<i>309</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>1 397</i>	<i>3 674</i>
Total des charges	752 998	773 588	Total des produits	728 721	767 960
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	24 278	5 627
Total : équilibre du CR	752 998	773 588	Total : équilibre du CR	752 998	773 588

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement	14 210		Capacité d'autofinancement		8 569
Investissements	9 432	11 945	Financement de l'actif par l'État		672
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		252
Remboursement des dettes financières	0	153	Augmentation des dettes financières		0
Total des emplois	23 642	12 099	Total des ressources		9 493
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	23 642	2 606

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

L'exécution 2020 retracée en comptabilité générale conduit, sur la base de la consolidation des comptes financiers du groupe ARS, à constater un résultat légèrement déficitaire de 5,6 M€ et un prélèvement sur fonds de roulement de 2,6 M€. Ce résultat déficitaire s'explique par plusieurs phénomènes :

- par le fait que les ARS ont eu à supporter un prélèvement sur trésorerie en budgétisation initiale 2020;
- par les impacts budgétaires de la crise sanitaire, qui ont été couverts par des abondements de fin d'exercice ;
- par les écritures comptables concernant les provisions et les amortissements avec des dotations supérieures aux reprises.

En dehors de la subvention pour charge de service public versée par le programme 124, les ARS perçoivent :

- des subventions en provenance d'autres programmes budgétaires (cf. partie « financements de l'Etat ») ;

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | OPÉRATEURS

- une contribution de l'assurance maladie qui s'est élevée à 169,9 M€ en augmentation en 2020 par rapport à 2019 du fait notamment de l'abondement en fin d'année, à l'instar de la subvention pour charge de service publique, au titre de la crise Covid ;
- une contribution de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) visant à financer la formation des médecins coordonnateurs en EHPAD à l'utilisation des référentiels AGGIR et PATHOS, ainsi que l'externalisation de la validation des coupes PATHOS.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	644 723	644 723	652 280	652 280
Fonctionnement	75 044	94 456	87 433	89 540
Intervention	237	242	1 618	1 139
Investissement	8 389	9 432	13 454	11 583
Total des dépenses AE (A) CP (B)	728 394	748 853	754 785	754 541
dont contributions employeur au CAS pensions	119 112	119 112	112 719	112 719

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	723 627	783 107
Subvention pour charges de service public	552 318	574 426
Autres financements de l'État	44	28
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	163 500	198 195
Recettes propres	7 766	10 458
Recettes fléchées	584	3 167
Financements de l'État fléchés	150	2 804
Autres financements publics fléchés	0	172
Recettes propres fléchées	434	191
Total des recettes (C)	724 211	786 274
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	31 733
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	24 642	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total	644 723	75 044	94 456	237	242	8 389	9 432	728 394	748 853
	652 280	87 433	89 540	1 618	1 139	13 454	11 583	754 785	754 541
Total	644 723	75 044	94 456	237	242	8 389	9 432	728 394	748 853
	652 280	87 433	89 540	1 618	1 139	13 454	11 583	754 785	754 541

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	24 642	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	10
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	609	2
Autres décaissements non budgétaires	50	4 154
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	25 301	4 165
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	30 422
Abondement de la trésorerie fléchée	0	528
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	29 894
Total des besoins	25 301	34 587

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	31 733
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	609	89
Autres encaissements non budgétaires	50	2 765
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	659	34 587
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	24 642	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	303	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	24 339	0
Total des financements	25 301	34 587

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire, pour l'ensemble du groupe ARS, est passé de -24 M€ en budgétisation initiale à +31,7 M€ en exécution. Cependant, une part importante de cet écart est dû à un décalage sur 2020 du dernier versement 2019 de la contribution assurance maladie (pour environ 28,7 M€, recette ayant permis de couvrir des dépenses 2019). Ce montant conjoncturel doit donc être neutralisé dans l'analyse de l'évolution infra annuelle du solde budgétaire.

Le solde budgétaire corrigé passe ainsi de -24 M€ en budgétisation initiale à + 3 M€ en exécution, qui s'explique par la couverture en toute fin d'année des surcoûts COVID à hauteur de 29 M€. Il est possible que certaines dépenses 2020 liées au COVID soient mises en paiement en début d'année 2021.

Il est à noter que les montants des dépenses de personnel et de fonctionnement mentionnés dans le tableau des autorisations budgétaires sont différents de ceux indiqués dans le tableau du compte de résultat. En effet, les dépenses fiscales sur rémunération sont comptées dans les dépenses de personnel en comptabilité budgétaire, tandis qu'elles font partie des charges de fonctionnement en comptabilité générale.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	8 246	8 122	8 124

Conduite et soutien des politiques sanitaires sociales du sport de la jeunesse et de la vie associative

Programme n° 124 | OPÉRATEURS

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
– sous plafond	8 032	8 122	8 029
– hors plafond	214		95
<i>dont contrats aidés</i>	17		47
<i>dont apprentis</i>	75		45
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'exercice 2020 a été fondamentalement marqué par la crise sanitaire qui a fortement mobilisé les ARS, depuis les rapatriements de janvier 2020 jusqu'à la gestion des deux pics épidémiques au printemps et à l'automne, ainsi que la mise en œuvre de la stratégie (Tester, Alerter, Protéger) et la préparation du déploiement de la vaccination en fin d'année. Cette mobilisation s'est traduite sur un plan humain d'abord par une réorientation des missions des agents dans toute la mesure du possible et ensuite par l'embauche de personnels supplémentaires afin de fournir des renforts pour les cellules de gestion de crise et leur permettre de fonctionner tous les jours sur une forte amplitude horaire, week-end compris. Sur le plan financier, les surcoûts engendrés par cette mobilisation, 23M€, ont porté en grande partie sur la masse salariale (paiement des astreintes liées à la mobilisation accrue des équipes dans les cellules de crise, versement de la prime COVID pour les personnels des ARS concernés, embauches de renforts en CDD et en vacations) pour 18,5M€ et d'autre part sur le budget de fonctionnement (intérim, achat d'équipements individuels de protection pour les agents, nettoyage renforcé des locaux, achat de matériels informatiques permettant notamment le développement massif du télétravail...) pour 4,5M€. Ces surcoûts ont été couverts par des moindres dépenses d'environ 5M€ sur les autres postes de dépenses des ARS (report de recrutements prévus, diminution des dépenses de formation et des frais de déplacement, ...), par la LFR de novembre ainsi que par une contribution supplémentaire de l'assurance maladie en fin d'année.

Le gouvernement a décidé de renforcer temporairement les moyens des ARS afin qu'elles puissent faire face à cette mobilisation exceptionnelle. Ainsi, un renfort de 500 ETP a été attribué aux ARS pour 10 mois (3 mois en 2020 et 7 mois en 2021). Sur 2020, ce renfort s'est traduit par une augmentation du plafond d'emploi de 125 ETPT en loi de finance rectificative de fin d'année.

En exécution, cette mobilisation exceptionnelle se constate par un dépassement du plafond d'emplois 2020 initial ce qui justifie a posteriori le besoin de renfort supplémentaire et souligne le travail remarquable effectué par les ARS. Cette sous-exécution du plafond d'emploi résulte notamment des conséquences de la crise en termes de mouvement de personnel, et notamment en termes de recrutements.